



VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

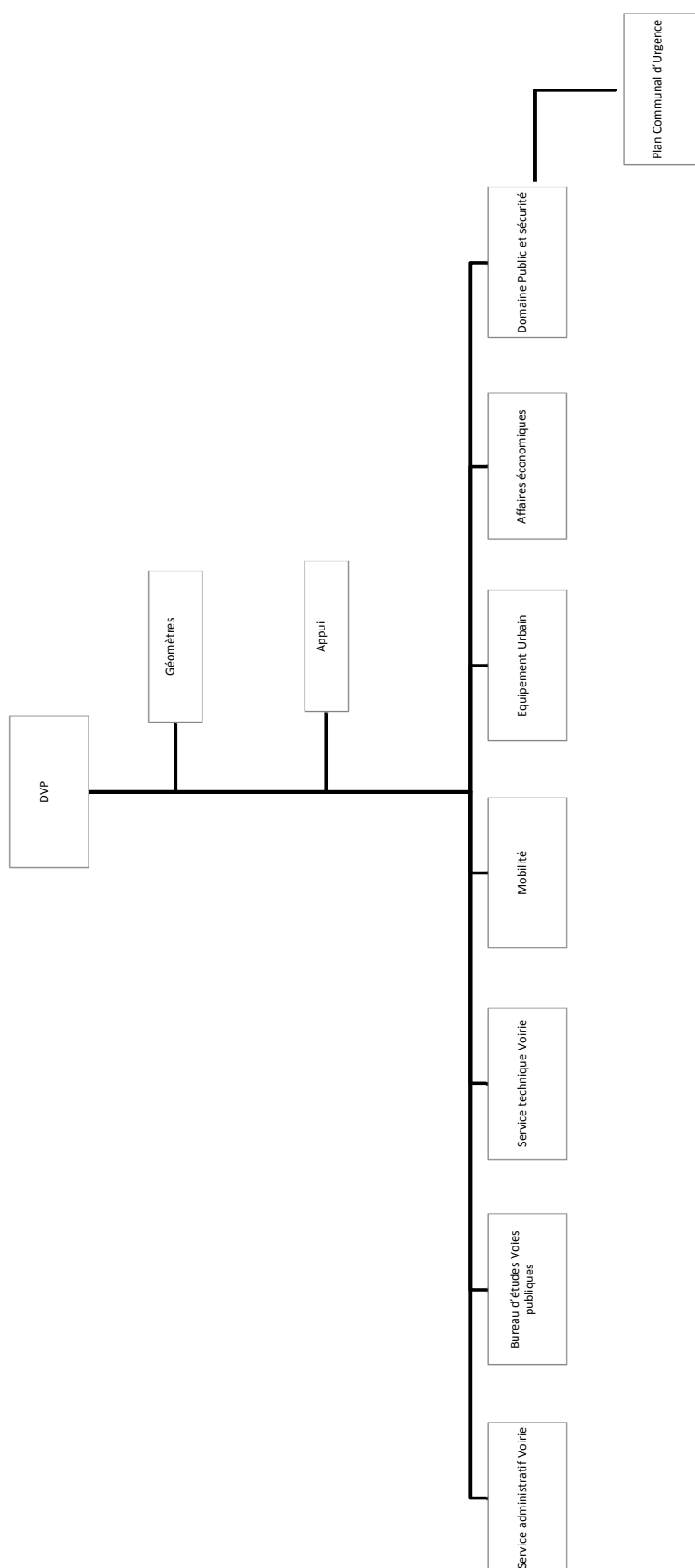
DEPARTEMENT
DES VOIES PUBLIQUES
DVP

7



D.V.P.

Département des Voies Publiques



1. Composition du département

- 1 Chef de département
- 1 ingénieur civil pour l'appui technique
- 1 agent administratif (cellule d'appui)
- 1 cellule de « géomètres »
- 1 service administratif Voirie
- 1 service Bureau d'Etudes Voies publiques
- 1 service technique Voirie
- 1 service Mobilité
- 1 service Equipement urbain
- 1 service Domaine public et Sécurité
- 1 service Affaires économiques
- 1 service Plan d'Urgence communal

2. Description du département

La mission du Département des Voies Publiques est d'assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens et usagers sur les espaces publics communaux, en bonne articulation avec les autres politiques publiques de la Ville, que ce soit pour répondre à des besoins en termes d'infrastructures, d'équipements ou des besoins immatériels. Cette mission s'inscrit dans la mission de service public plus générale de la Ville, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, avec une attention particulière à chaque citoyen avec ses besoins spécifiques (notamment en termes d'usager de la voie publique: personne à mobilité réduite, piéton, cycliste, usager des transports publics, automobiliste, ...).

Cette mission générale se décline de la manière suivante:

2.1. Missions de base

- création, aménagement et entretien d'infrastructures cohérentes, intégrées, de qualité, bien équipées, esthétiques et conviviales
- organisation et gestion de l'usage des espaces publics (et plus particulièrement de la voirie), permanente ou occasionnelle, à des fins de circulation et de stationnement, ou pour diverses activités, que ces dernières soient événementielles, festives, commerciales ou non
- conception et mise en œuvre de plans, de mesures et d'actions de mobilité, aussi bien en termes d'infrastructures et d'équipements qu'en termes de réglementation et de promotion
- gestion des espaces d'inhumation dans les cimetières
- initiative, soutien et accompagnement d'actions de développement économique et commercial

2.2. Missions connexes

- études stratégiques et territoriales (espaces publics, mobilité et développement économique)
- étude et gestion de projet d'aménagement, de l'esquisse jusqu'à l'exécution, avec toutes les phases de conception et de suivi
- instruction des projets et des demandes d'autorisation, plus particulièrement pour ce qui concerne les infrastructures, les équipements et les besoins de mobilité ou de développement socio-économique
- gestion immobilière du domaine public: gestion administrative et juridique, relevés et délimitation du domaine public

- expertise et analyse de risques relative à la sécurité des infrastructures du domaine public
- conception, coordination et suivi du plan d'urgence
- interventions ponctuelles en matière de voies publiques, en particulier pour répondre aux demandes et interpellations relatives à des situations complexes, nécessitant une expertise technique ou administrative spécifique et permettant de garantir, voire d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et des usagers

2.3. Missions d'appui

- réalisation des procédures de gestion administrative de qualité et sécurisées: notamment en matière de marché public, de gestion foncière et de police administrative (réglementation communale, gestion des autorisations, contrôle et sanction)
- développement d'un management qui veille à une bonne coordination tant au sein du département qu'avec le reste de l'administration et de l'autorité communale, notamment à travers la programmation stratégique transversale.

Pour développer ces missions, le D.V.P. s'organise autour d'une direction et de sept services. Chacun d'entre eux poursuit des missions et des tâches spécifiques et complémentaires.

Une cellule « géomètres » assure des tâches d'appui spécifique aux autres services et départements:

- fournir les levés nécessaires au bureau d'études de la Voirie pour étudier les projets, avec une priorité pour les projets inscrits au budget
- fournir les levés de toutes les parcelles et concessions des cimetières: mission qui a été achevée au printemps 2015, ne nécessitant plus que des mises à jour régulières pour la suite.
- réaliser des investigations relatives à la définition et aux limites du domaine public communal à la demande du service technique ou du service administratif de la Voirie, avec une priorité aux dossiers litigieux
- répondre aux demandes des autres départements, soit pour des levés ou pour des avis sur les biens de la Ville

Le service Plan d'Urgence Communal, quant à lui, est un service spécifique qui traite de la planification d'urgence.

3. PST – Etat d'avancement

Objectif stratégique N° 14

Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

14.1. Développer un nouvel outil de gestion pour mieux réparer nos routes.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
14.1.1. Acteur extérieur : mettre en place les mesures automatisées de terrain par véhicules multifonctions en autres (structure, mesures, état, aspect visuel...)	1. Le projet prévoit une investigation de 100km de voirie par an pendant six ans, ensuite, en fonction des besoins.	 1. 120 km auscultés en 2014 avec l'INASEP, mais l'évaluation n'a pas eu lieu ; 50 km en 2015 avec le CRR : avec une méthodologie visant l'autonomisation de la Ville pour son auscultation.
14.1.2. INASEP : introduire des données dans le logiciel de gestion et du support cartographique thématique	1. Mise à disposition du produit au fur et à mesure de l'avancement des investigations de terrain.	 1. Données INASEP encodées, ainsi que les données internes (travaux passés, en cours, à venir ; caractéristiques géométriques, juridiques, etc.) 2.
14.1.3. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : planifier et optimiser l'entretien, paramétrage, planification financière des investissements à long terme	1. Présentation progressive des plannings d'entretien et financier établis sur une période de 30 ans.	 1. Plan d'investissement sur 30 ans au Collège du 05/12/14 ; nouveau plan d'entretien affiné couvrant la période 2016-2026 approuvé par le Collège le 01/10/2015
14.1.4. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : actualiser le cadastre des voiries – gestion d'une base de données (état des lieux et historique), d'une cartographie et d'un plan stratégique d'investissement sur 10 ans	1. Cadastre des voiries actualisé ; 2. Base de données et cartographie (voir fiche) ; 3. Plan stratégique d'investissement.	 1. Réalisé 2. Base de données existante ainsi que la carto ; 3. Plan stratégique 2016-2026 validé par le Collège du 01/10/15

Evaluation des phases réalisées

Un nouvel outil de gestion a été créé étape par étape, minutieusement, pour aboutir à un produit permettant une prise de décision objective. Conjuguant l'état des voiries au budget disponible, le plan de réfection prévu pour les 10 prochaines années est établi de manière à maintenir l'état global des routes à un meilleur niveau.

Objectif stratégique N° 14
Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

Objectifs opérationnels 14.2. Assurer une meilleure qualité de vie des citoyens en améliorant le confort des cheminements piétons par la bonne gestion des trottoirs en zones urbanisées avec insistance sur l'aspect « personnes à mobilité réduite »		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
14.2.1. Créer ou améliorer de nouveaux cheminements piétons	1. Engager des marchés de travaux pour la création ou la rénovation de 40 kms de trottoirs d'ici 2018 (travaux spécifiques pour cheminement piéton ou travaux d'aménagement de voirie et d'espace public incluant les cheminements piétons).	➡ 1. 12 km de trottoirs ont été améliorés
14.2.2. Assurer régulièrement les entretiens et réparations localisées de trottoirs revêtus, soit par marché de travaux, soit en interne par le Service technique de la Voirie et obtenir de la part des sociétés concessionnaires un travail de qualité	1. Traitement des demandes d'intervention « trottoirs » : réparation ou réponse aux interpellations citoyennes dans les trois mois de la demande (via logiciel intranet de la Ville de Namur).	➡ 1. Les réparations localisées sont organisées en fonction des budgets disponibles Le service technique est intervenu pour réparer les trottoirs suite aux demandes citoyennes, soit 186 interventions en 2013 131 en 2014 124 en 2015 D'autres réparations ont été réalisées par entreprise via des marchés de travaux.
14.2.3. Réaliser un cadastre des trottoirs	1. Cadastre réalisé	☑ 1. Cadastre réalisé, en priorité sur les trottoirs déjà revêtus des zones urbanisées de Salzinnes, Saint-Servais et Jambes
14.2.4. Faire un planning d'entretien des trottoirs	1. Planning établi	☑ 1. Planning établi annuellement

Evaluation des phases réalisées

Plus ou moins 12 km de trottoirs ont été améliorés soit une moyenne de 3,7 km par an. Pour atteindre l'objectif de 40 km d'ici 2018, il faudrait prévoir au budget les crédits pour améliorer 9,3 km de trottoir annuellement.

Objectif stratégique N° 15

Optimaliser la coordination et les délais d'exécution des travaux sur la voie publique

Objectifs opérationnels 15.1. Mieux coordonner les travaux communaux avec ceux des différents impétrants		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
15.1.1. Mettre à disposition de la commune du planning interactif des différents concessionnaires en fonction des investissements communaux	1. PV de réunions plénières de présentations des projets suivies d'une réponse claire des sociétés concessionnaires.	 1. Réunions plénières et de concertation avec les sociétés concessionnaires d'impétrants pour planification en fonction des programmes respectifs
Objectif opérationnels 15.2. Diminuer ou mieux maîtriser les délais d'exécution de travaux		
15.2.1. Définir les délais et conditions d'exécution du marché dans les cahiers spéciaux des charges	1. Rédaction des clauses spécifiques	 1. En cours, en lien notamment avec le décret impétrants

Evaluation des phases réalisées

Des mesures sont prises pour améliorer la maîtrise des délais. Des concertations en aval sont nécessaires pour établir les programmes d'exécution, ensuite un suivi de la programmation et des chantiers doit permettre une communication permanente entre les différentes parties pour gérer les éventuels risques.

Objectif stratégique N° 16
Liaisonner les cœurs de ville

Objectifs opérationnels 16.1. Liaisonner les deux cœurs de ville (Namur/Jambes) par une passerelle cyclo-piétonne		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
16.1.1. Vérifier la faisabilité urbanistique et technique du projet	1. Approbation de l'étude de faisabilité et d'avant-projet.	✓ 1. Avant-projet approuvé par le Conseil du 30 avril 2015
16.1.2. Lancer un projet de construction d'une passerelle cyclo-piétonne sur Meuse	1. Délivrance d'un permis d'urbanisme ; 2. Approbation d'un cahier spécial des charges.	↻ 1. Permis introduit, délivrance attendue pour septembre 2016 2. L'objectif est d'attribuer le marché avant la fin 2016
16.1.3. Construire une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse	1. Réception définitive de l'ouvrage ; 2. Inauguration et mise en service de passerelle.	↻ L'objectif est de démarrer en 2017 pour se terminer à l'été 2018

Evaluation des phases réalisées
Il s'agit d'un projet d'envergure au processus complexe réunissant de nombreuses parties prenantes. La réalisation de conventions de partenariat constitue d'ailleurs un facteur de progrès clarifiant les objectifs des modes partenariaux. Rappelons que, si les études sont pilotées par la Ville, c'est la Direction des Voies hydrauliques de Namur qui réalise les travaux (FEDER).

Objectif stratégique N° 16
Liaisonner les cœurs de ville

Objectifs opérationnels 16.2. Liaisonner le cœur de ville et la citadelle par un téléphérique		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
16.2.1. Etude de projet du téléphérique et de son intégration urbanistique et patrimoniale	1. Attribution d'un marché d'étude et de travaux ; 2. Approbation du projet par le Conseil communal ; 3. Délivrance d'un permis d'urbanisme.	 03 avril 2015 : Approbation des notes d'intentions architecturales et urbanistiques, ainsi que les esquisses d'aménagement des espaces publics pour la place Maurice Servais et l'Esplanade de la Citadelle de Namur 25 juin 2015 (Conseil) : Approbation du CSCh V 1050 pour la conception, la réalisation et l'exploitation durant 30 ans d'un système de transport par câble aérien entre le centre-ville et la Citadelle 26 juin 2015 : sélection des trois sociétés ayant fait acte de candidatures 18 décembre 2015 : 1 seule offre déposée à la séance de clôture des offres - En lien avec la phase précédente - En lien avec la phase précédente
16.2.2. Etude de projet d'aménagement des espaces publics au départ du centre-ville : place Maurice Servais	Approbation du projet par le Conseil communal.	 - Finalisation des études d'esquisse par le bureau d'études, avec l'appui d'une stagiaire paysagiste - Concertation avec le « Comité Kiosque » 03 avril 2015 : Approbation des notes d'intentions architecturales et urbanistiques, ainsi que les esquisses d'aménagement des espaces publics pour la place Maurice Servais et l'Esplanade de la Citadelle de Namur, considérant qu'un travail complémentaire est sollicité pour la place M. Servais en termes de mobilité et d'intégration du kiosque - Schéma de circulation et principes de Mobilité étudiés par le Service Mobilité et concertés en Comité interne de Mobilité - Inscription budgétaire pour lancer un marché de travaux sur l'exercice 2016 (1.200.000 €)

16.2.3. Réalisation de la liaison mécanique	Mise en service du téléphérique.	⊖ A concrétiser à l'issue des phases précédentes toujours en cours
16.2.4. Aménagement de la place Maurice Servais.	1. Attribution du marché de travaux ; 2. Réceptions provisoires et définitives des travaux.	➡ 1. Note d'intention et première esquisse

Evaluation des phases réalisées

Une étude de faisabilité a dû être lancée avant d'établir le projet. Cela répond à la fois à une demande de la Commission du Patrimoine, mais aussi pour trancher différentes questions techniques. Le comité d'accompagnement a validé la sélection des trois tracés à analyser davantage en phase 2, puis a sollicité l'étude d'un tracé complémentaire 9 bis.

L'étude a finalement conclu au choix de ce dernier tracé, avec l'avis favorable unanime du comité d'accompagnement.

Suite aux conclusions de l'étude de faisabilité, les principales options du marché ont été arrêtées provisoirement par le Collège afin de préparer le dossier. Ces options ont été confirmées par le Conseil communal qui a fait le choix d'une concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du transport par câble pour une durée de 30 ans. Les candidats ont été invités à se manifester sur base d'un avis de concession publié dès le mois de février 2015. Pendant ce temps, les services ont finalisé la rédaction du cahier spécial des charges qui a été approuvé par le Conseil communal en date du 25 juin 2015. Les trois sociétés ayant manifesté leur demande de participation ont été sélectionnées et invitées à remettre offre sur base du cahier des charges approuvé.

Durant la procédure, et notamment lors de la visite des lieux et séance de présentation du dossier, les candidats ont exprimé leurs craintes à cerner le risque commercial de l'opération. Finalement, une seule offre a été déposée lors de la séance de clôture en date du 18 décembre 2015.

Cette candidature est à l'analyse.

En guise de perspectives 2016, pour la liaison téléphérique : analyse de l'offre reçue et de la suite à y réserver : recevabilité, négociation, ...

Pour la place Maurice Servais : lancer les études de projet sur base du programme de besoins identifiés ; ensuite, préparer un marché de travaux.

Objectif stratégique N° 17

Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Move

Objectifs opérationnels 17.1. Participer à la réorganisation du réseau TEC en fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
17.1.1 Participer activement au projet Nam'in Move	1. Approbation des principes 2. Approbation du plan de réorganisation du TEC par la Ville de Namur.	➡ 1. Prise de connaissance des principes par le Collège du 23/01/2015 2. Lancement de la réorganisation début 2016

Evaluation des phases réalisées

La constitution d'un comité de pilotage et technique en interne Ville pour le suivi du projet Nam'in Move constitue un atout pour améliorer la concertation et veiller à ce que les prescriptions communales puissent être prises en compte.

Objectif stratégique N° 17

Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Move

Objectifs opérationnels 17.2. Augmenter la vitesse commerciale, la fréquence et le confort des bus sur les axes structurants et autour de la gare de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
17.2.1. Aménager les abords de la gare de Namur, en lien avec l'objectif 9.3 relatif à la requalification du quartier de la gare : place de la Station et autres mesures d'accompagnement pour le report de trafic de transit vers le bd du Nord, construction de la nouvelle gare des bus, aménagement de l'axe Rogier-Brabant jusqu'à la gare, ...	1. Approbation de l'étude (esquisses d'aménagement) urbanistique et paysagère d'aménagement des espaces publics avec priorités bus et partage des espaces publics entre les ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes ; 2. Approbation des projets d'aménagements voiries et des espaces publics prévus dans la convention SNCB-H – SRWT – Ville de Namur.	 1. Accord de principe sur le plan d'aménagement en Collège du 12 novembre 2015
17.2.2. Aménager la N4 pour la sécuriser et fluidifier les bus entre Jambes et le futur P+R d'Erpent	1. Approbation du plan d'aménagement concerté entre le SPW, la SRWT et la Ville de Namur ; 2. Mise en œuvre des aménagements de priorité au bus avant la création du P+R d'Erpent.	 1. Accord de principe sur les aménagements en Collège du 10 décembre 2015
17.2.3. Aménager la chée de Waterloo pour la sécuriser et fluidifier les bus	- Finalisation de l'étude en cours ; - Mise en œuvre SRWT-SPW avant la création du P+R de Belgrade.	 1. Etude en cours. Le CP a donné son accord sur la création d'une bande de bus dynamique sur la partie de basse de la chaussée

Evaluation des phases réalisées

La constitution d'un comité de pilotage et technique en interne Ville pour le suivi du projet Nam'in Move constitue un atout pour améliorer la concertation et veiller à ce que les prescriptions communales puissent être prises en compte.

Objectif stratégique N° 18
Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes
et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur

Objectifs opérationnels 18.1. Actualiser la vision de la Mobilité sur le grand Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
18.1.1. Réaliser une étude d'actualisation du PCM de Namur, avec une attention pour Salzinnes	1. Approbation de l'étude 2. Tableau des mesures de mise en œuvre	 Etude en cours, lancement en juillet 2015, pour une durée approximative d'un an

Evaluation des phases réalisées

Objectif stratégique N° 18

Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur

Objectifs opérationnels 18.2. Poursuivre la mise en œuvre du PCM de Jambes		
18.2.1. Mettre en œuvre les mesures planifiées à court terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	1. Plan de stationnement (extension éventuelle après le quartier Van Opré) ; 2. Av. Materne (partie régionale) ; 3. Chée de Liège ; 4. Rue de Dave ; 5. Plan de circulation et aménagement zone 30 dans les quartiers - Phase 1 : quartier Coppin ; 6. Cheminement cyclo-piéton à travers infrastructures sportives ; 7. Suppression du PN Materne ; 8. "Desserte Acina" (1er tronçon) ; 9. Place de la Gare Fleurie ; 10. Meilleure offre de TEC.	 1. Réalisé, à évaluer 2. Réalisé 3. Réalisé avec création de deux pistes cyclables 4. En cours, marché adjugé en novembre 2015 par la SPW, les travaux sont programmés en 2016 5. Phase 1 quartier Coppin réalisée 6. A l'étude 7. A l'étude 8. A l'étude 9. A l'étude 10. En cours via nam'in Move
18.2.2. Mettre en œuvre les mesures planifiées à moyen et long terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	1. partie rue de Dave (côté 4 coins) en circulation locale ; 2. cheminements vélos dans les quartiers ; 3. RAVeL entre pont du Lxg et gare de Jambes ; 4. passerelle cyclo-piétonne Meuse. 5. suppression passage à niveau Géronsart ; 6. plan de circulation et aménagement zone 30 dans les quartiers - Phase 2 (Lamquet, Mazy-Van Opré, cité d'Amée, d'Enhaive, de l'Aurore et de Velaine) ; 7. ligne structurante TEC ; 8. P+R Erpent. 9. "desserte Acina" (2è tronçon) ; 10. finalisation ligne structurante TEC ; 11. suppression passage à niveau Velaine ; 12. examen d'une desserte en amont du passage à niveau Velaine ; 13. examen de la nécessité d'un 4è pont après évaluation.	 1. En cours 2. Réalisation prévue en 2016 3. Encorbellement et rampe réalisée, étude ravel urbain à lancer en 2016 4. Voir fiche 16 5. A l'étude 6. Van Opré et d'Enhaive réalisé ; étude prévue en 2016 pour cité d'Amée 7. Voir fiche 17 8. Voir fiche 17 9. Non planifié 10. Voir fiche 17 11. A l'étude 12. Non planifié

Evaluation des phases réalisées

--

Objectif stratégique N° 19

Encourager les modes de déplacement actif, complémentaires aux déplacements motorisés

Objectifs opérationnels 19.1. Mettre en œuvre le Plan communal cyclable (volet infrastructures du projet pilote "Wallonie cyclable")		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
19.1.1. Créer des cheminements cyclistes et piétons	- Réalisation de diagnostics - Réalisation d'études pour la mise en œuvre de nouveaux cheminements - Concrétisation effective de nouveaux cheminements cyclistes - Remise d'avis dans le cadre des procédures de permis promouvant des aménagements favorisant la mobilité douce en général et plus particulièrement la réalisation de cheminements cyclables - Suivi des projets des partenaires	 - Observatoires annuel par un système de comptage manuel (augmentation des cycliste de près de 15% constatée par an) ; compteurs permanents mis en place aux 3 principales entrées de la Corbeille ; compteurs mobiles : outils d'évaluation des parts modales avant-après la réalisation d'infrastructures - Voie verte urbaine, Saint-Servais – Jambes ; Balisage : étude du réseau s'étendant sur tout le territoire namurois et réalisation de la signalétique (finalisation imminente de la phase 1 et lancement de la phase 2) ; Jambes, Bd de Meuse, étude pour l'aménagement d'un maillon manquant de RAVeL ; Saint-Servais chaussée de Perwez, étude pour l'aménagement d'une rampe de jonction au RAVeL. - Bomel-Vedrin : Nouveau cheminement créé sur l'axe d'aménagement cyclo-piéton hors chaussée) - 2015 <u>Bomel, bd d'Herbatte :</u> aménagement d'une zone 30 équipée de marquage suggéré pour les cyclistes - avenue des Croix du Feu : élargissement du RAVeL urbain le long de l'immeuble de kots ; Bd Cauchy RAVeL urbain le long des archives de l'Etat ; Avenue Albert 1er cheminement cyclable hors chaussée de long de l'immeuble de logement et connexion au RAVeL - Pont de Jambes, en rive droite de Meuse réalisation d'un passage sous le pont (SPW DGO2) ; La Plante, 'asphaltisation' du cheminement le long du parc (SPW DGO2) ; Square d'Omalus, intégration des contraintes cyclable dans le projet de réaménagement (SPW - DGO1)

19.1.2. Augmenter le confort et la sécurisation de voies existantes pour l'usage des cyclistes	1. Réalisation d'études pour la mise en œuvre de l'amélioration du confort des cyclistes 2. Concrétisation effective de ces améliorations de confort	 1. Salzinnes, Balances – étude de réalisation d'une zone 30 dans le quartier 2. Bomel-Saint Servais ; Jambes, quartier de Coppin, quartier Mazy-Van Opré : réalisation de zones 30 ; abaissement de bordures ; sécurisation de points noirs (3 endroits centraux sécurisés) ; sens uniques limités.
19.1.3. Etudier le réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)	1. Etude réalisée : rapport final approuvé	 1. L'étude a été approuvée par le Conseil communal du 20/02/2014. Pour mettre en œuvre les résultats de cette étude, un plan de balisage a été réalisé, dont la première phase, a été concrétisée en 2015 par la pose d'un balisage en rive droite de Meuse

Evaluation des phases réalisées

Le projet subit quelques lourdeurs de type administratives (projets subventionnés) ou encore institutionnelles (le nombre de partie prenante), par ailleurs les enjeux majeurs en termes d'infrastructure cyclable sont situés en voiries régionales rendant l'impact des mesures communales limité.

Les retours très positifs des instances régionales ainsi que des milieux associatifs sur les avancées engrangées sont encourageants. On constate sur le terrain par le biais de l'observatoire une augmentation des cyclistes de près de 15% par an (campagnes de comptages manuels bisannuels). Les perspectives quant à elles sont nombreuses : la réalisation du RAVeL au droit du Boulevard Mélot de la gare de Namur et le long du chemin de fer jusqu'au pont de Louvain, la passerelle cyclo-piétonnes entre Jambes et Namur, la prise en compte du cheminement des vélos dans le cadre de la fermeture des 3 passages à niveau projetés sur Jambes, la réalisation d'infrastructures le long de la collectrice projetée à Jambes, etc.

Objectif stratégique N° 20
Renforcer l'offre de stationnement

Objectifs opérationnels 20.1. Concrétiser de nouveaux P+R		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
20.1.1. Créer le P+R de Bouge	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Maîtrise foncière par la Ville de Namur ; 4. Etude et permis pour l'aubette ; 5. Attribution du marché de travaux ; 6. Mise en œuvre du P+R 7. Restructuration des navettes.	➡ 1. Approuvé en Collège du 02 mai 2013 2. Le permis sera sollicité auprès de fonctionnaire délégué en janvier 2016 3. En attente de la délivrance du permis pour mettre en œuvre l'expropriation (estimé à fin 2016) 4. Mise en œuvre à concrétiser ensuivi des phases précédentes 5. Mise en œuvre via le projet Nam'in Move
20.1.2. Créer le P+R d'Erpent	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Attribution du marché de travaux ; 4. Mise en œuvre du P+R.	➡ 1. Etude N4 en cours, approbation des grands principes d'aménagements par le Collège du 10 décembre 2015
20.1.3. Créer le P+R de Belgrade (achat du terrain, lancement de l'étude par la SRWT, plan d'aménagement)	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Maîtrise foncière par la Ville de Namur ; 4. Attribution du marché de travaux ; 5. Mise en œuvre du P+R.	➡ 1. La localisation n'a pas encore été déterminée

Evaluation des phases réalisées

Le projet se déroule normalement. On peut espérer que les deux P+R prioritaires (Bouge et Erpent) vont entrer dans une phase de concrétisation. Toutefois, pour rappel, c'est bien la SRWT qui pilote les études et marchés de travaux. La vision partagée relative à la priorisation des bus sur les grands axes (Nam'in Move) a permis également de débloquer les études relatives aux P+R : parkings et navettes rapides doivent avancer parallèlement.

Objectif stratégique N° 20
Renforcer l'offre de stationnement

Objectifs opérationnels 20.2. Créer de nouveaux parkings en ouvrage pour participer à l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
20.2.1. Créer un nouveau parking en ouvrage sur le site des Casernes (DAU – Régie Foncière – coordination avec la fiche relative à la requalification du quartier des Casernes)	1. Etude de faisabilité réalisée 2. Délivrance du permis 3. Création du permis	 1. Etudes de faisabilité : programme de la promotion immobilière du site, dont un parking de 400 places Dépollution du site : études de sol et plan d'assainissement Rédaction du cahier spécial des charges
20.2.2. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 « Confluence »)	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	 1. 12 janvier 2015 (Collège) : approbation du rapport de l'étude de faisabilité 24 avril 2015 (Collège) : arrêt provisoire des principales options de la concession 30 avril 2015 (Conseil) : choix de la procédure de concession et approbation de l'avis de concession (avec le guide des options) 5 mai 2015 : publication de l'avis de concession Travail de rédaction du csch des charges, notamment sur les conditions techniques et les critères d'attribution (après formation à l'analyse multicritères) 25 juin 2015 (Conseil) : approbation du CSCh V 1070 pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un parking sous-terrain de 500 places minimum, idéalement 650 voire davantage, dans le cadre d'une concession de travaux pour une durée de 50 ans. 10 septembre (Conseil) : modification des critères de sélection et nouvelle procédure 19 novembre 2015 (Collège) : sélection de cinq candidats et invitation à déposer une offre pour le 11 février 2016 8 décembre 2015 : visite des lieux et réunion d'information avec les candidats

20.2.3. Etudier la faisabilité pour un parking à Namur Expo	1. Délivrance du permis, 2. Création du parking	☹ Dans sa décision du 21 mai 2015, le Gouvernement wallon n'a pas retenu le projet d'un centre d'exposition délocalisé sur Belgrade, suivant la proposition du BEP. Le BEP a annoncé revenir à un projet d'agrandissement et requalification du site actuel, sans avoir à ce stade communiqué de position officielle
20.2.4. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place du Palais de Justice	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	➡ 1. 17 avril 2015 (Collège) : approbation de l'étude de faisabilité réalisée par Inasep Concertation avec les acteurs locaux : UNamur et Association des commerçants Etude complémentaire interne pour le schéma de circulation en lien avec le développement du quartier 29 octobre 2015 (Collège) : options pour le choix de la procédure et conditions du marché sur base d'une note juridique du DVP 12 novembre (Collège) : arrêt du schéma de circulation et organisation du stationnement en surface
20.2.5. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place Rogier, dans le cadre de la revitalisation de l'îlot Rogier (mission déléguée au BEP, via le DBa).	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	➡ 1. Etude de faisabilité menée par le BEP, avec une expertise complémentaire d'Inasep pour la faisabilité technique du parking souterrain, en fonction de la canalisation du Houyoux. Conclusion de l'étude de faisabilité : un parking souterrain de 160 places sur deux niveaux sera construit sous le parking actuel et sous le mess des officiers. Ce parking servira pour le conservatoire, les nouveaux logements publics et les employés ville. Il ne s'agit donc pas d'un parking public.

Evaluation des phases réalisées

Les études de faisabilité ont toutes été réalisées. Le projet de parking de la Confluence est le plus avancé. Il est aussi le plus stratégique : il convenait de commencer par ce projet. Les autres projets vont suivre, avec une attention à avoir pour la complémentarité des parkings au nord de la Ville.

Objectif stratégique N° 21
Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.1. Améliorer la signalisation automobile, piétonne et cyclable		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.1.1. Améliorer l'information pour l'accessibilité automobile vers le centre-ville et ses points d'intérêts	1. Carte actualisée de l'accessibilité en ville ;	 1. En cours, complément à la signalisation routière entre les panneaux dynamiques et les parkings 2. Non pertinent
21.1.2. Baliser les itinéraires cyclables	1. Carte du réseau cyclable balisé ; 2. Balisage de 10 itinéraires.	 1. En cours 2. Plan de signalisation approuvé en Collège du 26 juin 2015
21.1.3. Baliser les itinéraires piétons	1. Balisage de la signalisation piétonne au départ de la gare de Namur (gare provisoire, gare définitive).	 1. En cours, 19 octobre 2015 : réunion en vue de la rénovation du souterrain gare ; questionnaire d'enquête par le service de Cohésion sociale En cours, réalisation des clauses techniques pour l'étude de révision de la signalisation piétonne en centre-ville ».

Evaluation des phases réalisées

Bien que le service Mobilité aide les organisateurs à améliorer l'accessibilité aux grands événements, notamment en réalisant des cartes d'accessibilité, il s'avère impossible de généraliser cette approche. L'indicateur 2 « carte d'accessibilité lors des grands événements » ne constitue pas un indicateur pertinent.
 Le balisage des itinéraires a été réalisé début 2016, de sorte que l'indicateur 2 a bien évolué : « les 10 itinéraires sont balisés ».

Objectif stratégique N° 21
Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.2. Améliorer la sécurité routière des voiries de transit		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.2.1. Réaliser le cadastre des voiries de transit	1. cadastre réalisé 2. cartographie réalisée	☒ 1. cadastre effectivement réalisé 2. données du cadastre intégrées dans l'application Transcarto et l'application gestion des voiries
21.2.2. Réaliser l'entretien et réfection des voiries de transit	4.000.000 € engagés dans des marchés de travaux pour l'entretien et la sécurisation des voiries de transit et pénétrantes des villages, d'ici 2018.	☒ • Travaux 2014 : 3.094.428,58 € TVA c • Travaux 2015 : 1.991.131,38 € TVA c

Evaluation des phases réalisées

L'objectif opérationnel a été modifié par la mention « voiries de transit » pour correspondre à la réalité de l'action entreprise, en effet les deux actions sont relatives à toutes les voiries de transit et pas uniquement aux pénétrantes des villages.
 L'indicateur de l'action 21.2.2 est totalement atteint, toutefois les travaux sur ces voiries demeurent une priorité.

Objectif stratégique N° 21
Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.3. Améliorer la sécurité routière par des aménagements de modération de vitesse et l'instauration de « zones 30 »		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.3.1. Mettre en œuvre les zones 30 proposées dans les PCM de Jambes et de Namur (révision du PCM de Namur)	1. Approbation d'au moins 5 nouveaux règlements complémentaires de police "zone 30" ; 2. Réalisation d'au moins 5 aménagements de sécurité et de modération de vitesse.	 1. Deux règlements de police pour la création de zone 30 (Enhaive/Van Opré) avec des systèmes pour ralentir la vitesse ont été approuvés. 2. Deux zones 30 de Jambes (Enhaive et Van Opré) ont été réalisées.

Evaluation des phases réalisées
La phase d'étude pour une zone 30 dans le quartier des Balances est terminée, les travaux d'aménagement devraient commencer lors du premier semestre 2016. Les prochaines zones 30 prévues seront situées au parc d'Amée et dans le quartier du Transvaal à Vedrin. Il sera néanmoins important de préciser les aspects budgétaires. Une évaluation de l'ensemble des zones 30 devra être programmée dans les prochaines années pour analyser l'utilité du dispositif. La mise en œuvre reste difficile en raison des enjeux divergents quant à la prise de décisions.

Objectif stratégique N° 21
Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.4. Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
21.4.1. Mettre en place le guidage sonore pour mal voyants au centre-ville	1. Installation des balises sonores	 10 balises installées : 3 balises raccordées (bâtiments publics), 7 balises à raccorder (bâtiments privés). Difficultés techniques postposant le raccordement (dépense 2014 non utilisée) et nécessitant un réexamen.
21.4.2. Prendre en considération les déplacements PMR dans l'étude des projets de la Ville	1. Critères PMR définis dans les missions des auteurs de projets (CSCh d'étude de projet) ; 2. Avis du Comité PMR	 1. <u>Voirie et abords bâtiments communaux</u> Accessibilité PMR intégrée dans les projets des bureaux d'études Voirie, Bâtiments et Régie foncière <u>Evénements</u> Prises de mesures spécifiques PMR (stationnement, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, rampes, aire spectateurs PMR, cheminement et circulation, aires de repos, navettes de bus accessibles...): Fête des Solidarités, Fêtes de Wallonie, Festivités Jardin de la Maison de la Culture (GAU), Consultation populaire (appui service Elections) <u>Stationnement PMR</u> Inventaire des emplacements de stationnement dans la commune 2. <u>Comité PMR</u> (6 réunions par an) Avis, conseils ou information sur l'accessibilité: Verdur Rock, Marché de Noël, Cap Estival, Namur Plage, hall sportif de Beez, piscines namuroises, appui aux services Elections et Bâtiments pour une meilleure accessibilité des bureaux de vote, séance d'information pour les agents électoraux communaux sur l'accueil des PMR, information «Access-i» pour les événements, activités adaptées dans les bibliothèques, participation au projet «J'accède», présentation de la Centrale des Moins Mobiles,

		nouveau centre d'informations touristiques de Namur, accessibilité véhicules PMR grands cimetières (Toussaint), brochure sur les loisirs adaptés en province de Namur
--	--	---

Evaluation des phases réalisées

Un changement des mentalités est en cours, les porteurs de projets adoptent de plus en plus le réflexe d'intégrer d'initiative les critères d'accessibilité PMR dans leurs projets.

Objectif stratégique N° 22

Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.1. Moderniser le mobilier urbain d'abribus en y intégrant les nouvelles technologies		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
22.1.1. Lancer le nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants	1. Attribution d'un marché d'abribus, intégrant les nouvelles technologies d'information et de communication.	 1. L'objectif est de lancer le marché en juin 2016

Evaluation des phases réalisées
L'étude de faisabilité pour préparer le marché fut longue et minutieuse : 460 arrêts/abris ont été diagnostiqués pour définir le niveau d'équipement attendu. La phase d'installation devrait débuter en 2017 et durera plusieurs mois.

Objectif stratégique N° 22

Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.2. Développer des lieux conviviaux dans la ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
22.2.2 Incorporer des œuvres d'art, une fontaine ou un kiosque dans les projets de réaménagement des espaces publics	1. Intégration d'au moins trois éléments culturels ou artistiques (œuvre, fontaine, kiosque, ...) dans les espaces publics du centre-ville sur la durée du PST	 - Partiellement atteint : Réalisation de fresques urbaines : 2/5 réalisées (Impasse de l'Hôpital et Place du Québec), 2 autres sont prévues en 2016 rue Basse-Marcelle et rue Courtenay), la 5^e n'est pas encore prévue - Intégration temporaire de la sculpture « A bras ouvert » d'Olivier Strebelle rond-point d'Harscamp - Intégration d'une sculpture sur le thème des Molons, rue des Fossés-Fleuris : l'artiste Vinciane Renard a été désignée fin 2015 - Intégration de 24 chaises poèmes de Michel Goulet dans le parc de mobilier urbain - Réaménagement du rond-point avenue Albert 1^{er} avec installation de la statue équestre du Roi Albert 1^{er} - Statue Sambre et Meuse installée dans l'étang du Parc Louise-Marie - Œuvre Searching for Utopia conservée à la Citadelle - Réaménagement de la place Maurice Servais : marché d'études réalisé courant 2016

Evaluation des phases réalisées

Ce projet se concrétise au-delà des attentes de départ, au gré des opportunités qui s'offrent à la Ville, à l'instar de l'acquisition de l'œuvre monumentale de la Tortue.

Des actions sont entamées mais ne figurent pas nécessairement dans l'état d'avancement ci-avant. Citons dans ce cadre l'intégration de l'œuvre « Labyrinthe » de Charlotte Marchal : initialement prévue pour être installée à l'îlot des Bateliers, les jardins ont été dessinés de telle manière que l'œuvre n'y trouve plus sa place, un nouvel emplacement doit être décidé, pourquoi pas dans le square qui sera créé dans le réaménagement du quartier de nouveau Palais de Justice.

Les phases préalables à l'intégration concrète d'une œuvre dans l'espace urbain sont longues et diverses, les actions de coordination peuvent être particulièrement complexes tant les parties prenantes sont nombreuses (les artistes ou leurs proches, les services techniques des voiries de la Ville, la Police, les impétrants, les riverains, les (co-)propriétaires des bâtiments – pour le projet de street'art, l'urbanisme, etc.). Les questions de la cession des droits d'auteur et du respect du droit moral en termes de valorisation de l'œuvre deviennent primordiales à prendre en considération car les risques de litiges se multiplient, ainsi que les coûts pour les gérer.

S'agissant des coûts liés à l'objectif, la prévision de budgets pour les dépenses d'entretien des œuvres doit nécessairement être réfléchi en parallèle des projets d'acquisition, ces coûts d'entretien sont particulièrement onéreux mais les œuvres doivent rester en état.

La problématique du vandalisme est également importante dans la réflexion d'intégration, les chaises poèmes en ont fait les frais.

Objectif stratégique N° 26
Apporter un plus grand soin à la mémoire de nos défunts

Objectifs opérationnels 26.2 Respecter les normes décrétales (Décret 2009) pour chaque cimetière en termes d'infrastructures : ossuaires, columbariums, aires de dispersion, stèles commémoratives, parcelles des étoiles et caveaux d'attente		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
26.2.1. Créer et maintenir à jour la base de données des registres des cimetières et des plans sous support informatique.	Accessibilité des données et plans.	➡ Les données sont encodées informatiquement chaque jour. L'encodage informatique s'étend aux archives. Avec la collaboration des géomètres, 17 cimetières sur 30 sont cartographiés.
26.2.2. Planifier le placement des sépultures supplémentaires comme : columbarium, urnes, stèles commémoratives, ossuaires.	Nombre de sépultures créées Disponibilité des sépultures.	➡ La planification se poursuit, en 2015 : Interventions du STV : - 6 aménagements d'ossuaire - 2 sablages d'ossuaires - Sablage de la croix du cimetière de Malonne - Placement stèle pour l'aire de dispersion à Wépion et ménagement d'un caveau d'attente - Transformation d'un caveau pour la création d'un ossuaire à Malonne - Transformation d'un caveau en caveau des fœtus à Namur. - Par marchés : 24 columbariums créés ; 13 ossuaires ; 9 aires de dispersion réaménagées

Evaluation des phases réalisées

La gestion de l'espace disponible dans les cimetières est un réel enjeu. L'évolution des pratiques et l'augmentation des demandes de crémation engendrent une occupation moindre. Mais l'augmentation du nombre de décès (pyramide des âges des namurois), la migration funéraire (augmentation des demandes extérieures vu la qualité des infrastructures namuroises) et la densification des quartiers augmente la vitesse de saturation des sols qu'il convient d'anticiper.

**Objectif stratégique N° 28 Encourager la création d'emplois
et développer nos pôles d'excellence**

Objectifs opérationnels 28.2. Valoriser l'artisanat local		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.2.1. Augmenter la visibilité des artisans namurois	1. Existence d'un répertoire des artisans namurois ; 2. 3 actions de promotion réalisées au cours de la réalisation du plan.	☒ 1. Un répertoire d'une cinquantaine d'artisans a été réalisé par le service. La diffusion de ce répertoire reste à définir. 2. ArtisaNamur s'organise annuellement au Beffroi depuis 2010 et offre une vitrine à une vingtaine d'artisans namurois. Partenariat Ville avec Artisanart : 10 stands gratuits offerts aux artisans namurois en 2013 et 2014 Soutien à la Vitrine des Artisans (mise en valeur du lauréat namurois en 2015)

Evaluation des phases réalisées

L'augmentation de la visibilité des artisans se réalise, toutefois cela reste assez confidentiel puisqu'il s'agit du même réseau d'artisans mis en lumière chaque année et c'est le secteur de l'artisanat d'art qui est le mieux représenté. Un répertoire existe mais il devrait pouvoir être étoffé et diffusé, certainement via le nouveau site internet.

Objectif stratégique N° 28

Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

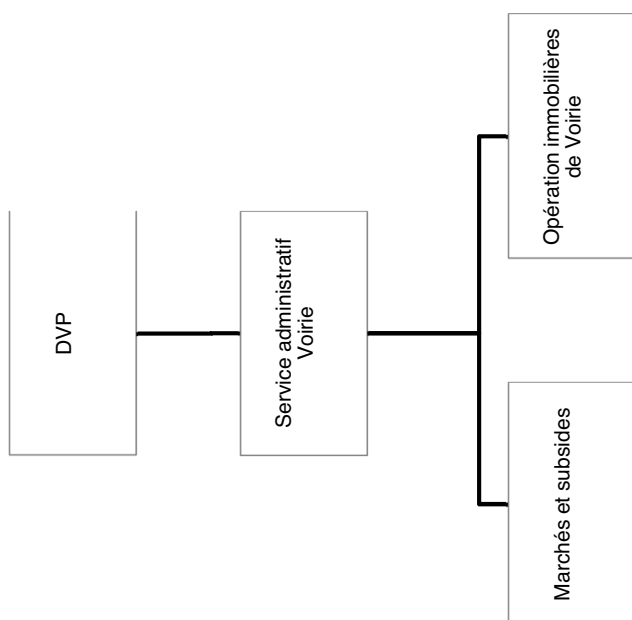
Objectifs opérationnels 28.3 Définir un plan stratégique de développement économique : schéma communal de développement commercial		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.3.1. Mener une étude afin d'identifier les meilleurs axes de développement économique pour Namur	1. Attribution du marché d'étude à un auteur de projet 2. Etude réalisée par l'auteur de projet désigné 3. Schéma communal de développement commercial défini	 1. Préparation du CSC en cours 2. Sera réalisé lorsque l'étape précédente sera terminée 3. Sera réalisé à la clôture de l'étape précédente.

Evaluation des phases réalisées

L'étude à réaliser par un auteur de projet agréé pourra démarrer en 2016, les budgets nécessaires étant prévus à cet exercice. Le schéma communal de développement commercial se mute en schéma d'attractivité commerciale. Le schéma de structure contient déjà toutes les recommandations pour encadrer la délivrance des permis d'implantation commerciale en terme de planification, l'élaboration d'un SCDC présente donc peu d'intérêt, par conséquent, il est plus intéressant d'élaborer un SCA qui se veut plus pragmatique en proposant des actions concrètes à des fins de dynamisation du commerce sur l'ensemble du territoire. Cet objectif a été transféré du DVP au DAU pour une meilleure synergie d'action.

ADMINISTRATIF

VOIRIE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 2 juristes (dont 1 adjoint au chef de service)
- 1 comptable
- 5 agents administratifs
- 1 agent technique

2. Missions permanentes

Le service administratif Voirie est chargé des missions synthétiques suivantes :

- marchés publics
- opérations immobilières de voirie
- voirie communale (dont ex-chemins et sentiers vicinaux requalifiés sous la dénomination "voirie communale")
- dégâts occasionnés à la voirie et dossier RC
- dossiers juridiques du D.V.P.

En matière de marchés publics, il s'agit principalement d'assurer la gestion et le suivi des dossiers de travaux (subventionnés ou en fonds propres), depuis le dépôt des projets par les divers intervenants internes (Bureau d'étude voirie, Egouttage et éclairage public, Nature et Espaces verts, Propreté publique, Mobilité, direction du département, bureaux d'études extérieurs dans le cadre de marchés spécifiques, ...) jusqu'à leur clôture finale réalisée, en amont et sur le terrain, par le service technique Voirie.

En matière d'opérations immobilières de voirie, il s'agit de mener à bien, des dossiers d'acquisition ou d'aliénation de bien immeubles concernant le D.V.P. (soit les voies publiques principalement), tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique et en étroite relation avec les services internes au D.V.P. et aux autres départements concernés au niveau de la Ville, ainsi qu'avec divers institutions ou organismes extérieurs.

Concernant la voirie communale, il s'agit de mener à bien divers dossiers conformément aux dispositions du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale (la notion de voirie communale intégrant les ex-chemins et sentiers vicinaux pour les dossiers introduits à partir du 1^{er} avril 2014), ainsi que des dossiers relatifs aux chemins et sentiers vicinaux pour lesquels la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux est toujours en vigueur (demandes – dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2014); et ce, tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique et en étroite relation avec les services internes au D.V.P. et aux autres départements concernés au niveau de la Ville, ainsi qu'avec divers institutions ou organismes extérieurs.

Quant aux dossiers juridiques du D.V.P., il y a lieu d'établir les formalités nécessitées par les procédures concernant la Ville en vue de la défense de ses intérêts (dossiers Collège/Conseil, constitution d'un dossier complet et transmission au conseil désigné par la Ville, contacts avec les bureaux d'avocats concernés, ...).

Enfin, le service est également compétent en matière de dégâts occasionnés aux infrastructures et voies publiques communales en vue de la poursuite des personnes responsables des dégâts occasionnés et de la préservation du patrimoine communal, ainsi que l'indemnisation, via l'assureur lié à la Ville, des dégâts aux biens et aux personnes dont la responsabilité peut être imputée à la Ville.

3. Programmes de subsistance

- subventions régionales dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal (FRIC) - Droit de tirage élargi – programmation pluriannuelle 2013-2016
- subventions régionales dans le cadre du projet "Wallonie cyclable"
- subventions régionales dans le cadre de la Revitalisation urbaine
- subventions régionales dans le cadre du Crédit d'impulsion

- subventions européennes / régionales dans le cadre du Fonds européen de Développement régional (FEDER)
- subventions régionales Infrasport – Plan d'Investissement communal
- subventions régionales DGARNE – Département Ruralité et Cours d'Eau – Direction Espaces verts
- plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)
- plan général d'égouttage
- projets financés en fonds propres et/ou en dehors des grands axes et/ou projets subsidiés ci-dessus
- Marchés publics conjoints passés avec le Service public de Wallonie, la SRWT, SNCB Holding, SA Infrabel, SCRL Inasep

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DE 138/733-51	Honoraires plans d'aménagement, urbanisme et autres études	16
DE 138/733MO-51	Honoraires - études mobilité	16
DE 138/733ST-51	Honoraires grands projets structurants	16
DE 421/711-58	Achats de terrain de voirie	20
DE 421/711MO-58	Acquisition terrains - Mobilité	20
DE 421/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution	20
DE 421/731FI-60	Travaux fonds d'investissement (Fonds régional d'Investissement communal – FRIC – DTE)	20
DE 421/731MO-60	Travaux de voirie - mobilité	20
DE 421/732AU-60	Travaux projets attractivité urbaine	22
423/741-52	Achat de signalisation routière et de petits équipements	22
424/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution (parkings)	22
425/731-53	Achat équipement et mobilier urbain + placement	22
766/725-60	Equipement – maintenance extraordinaire et investissements sur terrains en cours d'exécution	34
877/732-60	Travaux construction d'infrastructure en cours d'exécution	44
877/732FI-60	Travaux plan égouttage (Fonds régional d'Investissement communal – FRIC – DTE)	44
877/735-60	Entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure	44
877/812-51	Libération des participations dans les entreprises publiques	44
878/725-60	Equipement, maintenance extraordinaire et investissements sur terrains. en cours d'exécution (cimetières)	44

5. Rapport d'activités

5.1. Statistiques générales

- dossiers présentés au Collège communal: 330
- dossiers présentés au Conseil communal: 93
- courriers:
 - nombre d'entrées: 669 (MP) + 242 (OIV – DGV – RCV - DIV) = 911
 - nombre de sorties: 1.120 (MP) + 439 (OIV – DGV – RCV – DIV) = 1.559
- factures extraordinaires traitées: 187

- factures ordinaires traitées: 11
- factures établies: 23

5.2. **Service administratif Voirie**

5.2.1. **Travaux terminés – décomptes**

Travaux subsidiés (Fonds régional d'Investissement communal – FRIC - DTE)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 1069 bis – FRIC DTE 2014.27)	Remplacement de revêtement hydrocarboné par mise en place d'un enduit à sceller par MBCF	260.093,85 €

Travaux subsidiés (Plan triennal)

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège	1.088.272,34 €
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège – Avenant n°1 (5,05 % / Montant attribué : 1.088.272,34 €)	50.000 €
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège – modification unilatérale n°1 (6,46 % / Montant attribué : 1.088.272,34 €)	70.308,09 €
Saint-Servais – rues Docteur Haive – Chapelle Saint-Donat – du Pavillon (CSC n° V 811)	Réfection chaussées et trottoirs	314.627,67 €
Temploux – rue Saint-Antoine (CSC n° V 933 bis)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie	674.323,66 €
Temploux – rue Saint-Antoine (CSC n° V 933 bis)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie – Modification unilatérale n°1 (1,27 % / Montant attribué : 645.377,93 €)	8.227,40 €

Travaux subsidiés (Droit de tirage)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – boulevard d'Herbatte (CSC n° V 939 ter)	Travaux portant sur la réfection de la voirie et aménagements urbains (+ SRWT)	1.272.462,75 €

Travaux subsidiés (Crédit d'impulsion)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue Basse Marcelle (CSC n° V 562)	Réfection et mise en piétonnier	267.269,98 €
Jambes - avenue Jean Materne (CSC n° TECH 1530)	Travaux de réfection chaussée et trottoirs, aménagement site propre autobus, renouvellement conduites et raccordements d'eau (+ SRWT et SWDE)	493.879,70 €

Travaux subsidiés (Wallonie cyclable)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 952)	Réalisation signalisation horizontale et verticale dans le cadre de la création de sens uniques limités – S.U.L. 2 ^{ème} phase	82.142,83 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1047)	Travaux de fourniture et pose d'arceaux vélos en zone revêtue	29.693,40 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1060 – fiche Walcy A 80)	Aménagements cyclistes	91.059,78 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1060 – fiche Walcy A 80)	Aménagements cyclistes – Modification unilatérale n°1 (0,75 % - Montant attribution : 91.059,78 €)	679,66 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1060 – fiche Walcy A 80)	Aménagements cyclistes – Modification unilatérale n° 2 (-3,10 % - Montant attribution : 91.059,78 €)	- 2.822,88 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1060 – fiche Walcy A 80)	Aménagements cyclistes – Modification unilatérale n° 3 (6,60 % - Montant attribution : 91.059,78 €)	6.014,26 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1080)	Acquisition de compteurs mobiles (portatifs) à tubes pneumatiques pour vélos	9.450,10 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – rue de Coppin (CSC n° V 948)	Aménagement carrefour	46.330,87 €
Suarlée – vallon du ruisseau du Morivaux (CSC n° V 971)	Construction d'une digue pour lutter contre les inondations	195.193,39 €
Namur – divers sites (CSC n° V 972)	Fourniture et pose arceaux vélos	29.127,12 €
Namur – avenue Albert 1 ^{er} / Saint-Servais – rue de l'Industrie (CSC n° V 975)	Aménagement deux mini-parkings P+R	136.960,75 €
Namur – Bomel (CSC n° V 976)	Aménagement zone 30	61.609,23 €
Naninne – chemin vert et rue des Viaux (CSC n° V 1006)	Entretien	94.760,29 €
Namur- quai des Chasseurs ardennais (CSC n° V 1013)	Bornes électriques pour bateaux	163.090,12
Namur – divers sites (CSC n° V 1055)	Divers cimetières – aménagement aires dispersion	22.249,65 €
Wépion – chemin des Collets (CSC n° V 1063)	Entretien du revêtement hydrocarboné	34.666,02 €
Namur – rue de Bruxelles (CSC n° V 1065)	Fourniture et pose armoires électriques	16.371,30 €
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1066)	Conception, réalisation et transfert de la statue équestre du Roi Albert 1 ^{er} du Grognon à l'avenue Albert 1 ^{er}	182.485,79 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1071)	Balisage sentiers pédestres	36.935,21 €

Lieu	Descriptif	Coût
Wépion – tienne aux Clochers (CSC n° V 1074)	Réfection fossé	79.540,93 €
Vedrin – rue Frères Biéva (CSC n° V 1094)	Stabilisation d'un talus en urgence	43.185,99 €
Erpent – rue des Acacias (AS 09.801 SCRL Inasep / SPGE)	Travaux d'égouttage de liaison	139.594,23 €

5.2.2. Travaux en cours

Travaux subsidiés (Fonds régional d'Investissement communal – FRIC - DTE)

Lieu	Descriptif	Coût
Malonne – « Landoir » (FRIC DTE 2016.28 – SPGE 6/92045/01/C005)	Travaux complémentaires au collecteur du « Landoir » - réfection de voirie, reprise raccords particuliers	207.697,99 €
Vedrin – rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 bis – FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs	275.007,26 €
Vedrin – rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 bis – FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs – modification unilatérale n°1 (11,71 % / Montant attribué : 275.007,26 €)	32.212,62 €
Vedrin – rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 bis – FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs – avenant n°1 (0,32 % / Montant attribué : 275.007,26 €)	890,92 €
Namur – rue Eugène Thibaut (CSC n° V 1026 bis – FRIC DTE 2014.04)	Réfection chaussée et trottoirs	259.667,72 €
Namur – rue Eugène Thibaut (CSC n° V 1026 bis – FRIC DTE 2014.04)	Réfection chaussée et trottoirs – Avenant n°1 (2,22 % - Montant attribué : 259.667,72 €)	5.776,24 €
Malonne – rue de la Vigne (FRIC DTE 2015.23)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie (Budget 2015)	238.131,96 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1039 bis – FRIC DTE 2014.01)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné	750.012,45 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1040 bis – FRIC – DTE 2014.02)	Entretien par mise en œuvre enduit superficiel à sceller par MBCF	238.733,00 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1041 bis – FRIC DTE 2014.03)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné et par la mise en place d'un enduit à sceller par MBCF	458.549,22 €
Namur – rue de Bruxelles (pie) (CSC n° V 1042 bis – FRIC DTE 2014.08)	Réfection entre la rue des Carmes et la rue Godefroid	53.348,54 €
Namur – rue Ernotte (CSC n° V 1045 bis – FRIC DTE 2014.15)	Réfection voirie et trottoirs	87.928,22 €

Travaux subsidiés (Wallonie cyclable)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue Muzet et avenue des Croix de Feu : cheminement cyclo-piéton – lot n° 2 (CSC n° V 917 bis)	Travaux d'aménagement cheminement cyclo-piéton	67.214,29 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – création de S.U.L. 2 ^{ème} phase (CSC n° V 952)	Travaux de réalisation de la signalisation horizontale et verticale dans le cadre de la création de S.U.L. (2 ^{ème} phase)	83.499,16 €
Namur (Bomel) – Saint-Servais (CSC n° V 976)	Travaux d'aménagement d'une zone 30	65.910,21 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1047- Walcy)	Fourniture et pose arceaux vélo en zones revêtues	29.693,40 €
Jambes (CSC n° V 1054 bis – Walcy fiche A68)	Création zone 30	79.828,60 €
Jambes (CSC n° V 1054 bis – Walcy fiche A68)	Création zone 30 – Modification unilatérale n°1 (1,14 % - Montant attribué : 79.828,60 €)	907,50 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1058 – Walcy fiche S3)	Fourniture et pose abris vélos	101.444,44 €
Jambes – boulevard de Meuse (CSC n° V 1059 – Walcy fiche A79)	Aménagement cheminement cyclo-piétons	249.362,85 €
Namur – divers tronçons (CSC n° V 1060 – Walcy fiche A80)	Aménagements cyclistes	91.059,78 €
Namur – divers tronçons (CSC n° V 1060 – Walcy fiche A80)	Aménagements cyclistes – Modification unilatérale n°1 (4,47 % - Montant attribué : 91.059,78 €)	4.067,66 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1067)	Fourniture et pose signalisation directionnelle pour cyclistes phase 2	40.962,69 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1080)	Acquisition de compteurs mobiles (portatifs) à tubes pneumatiques	9.450,10 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1084 – Walcy fiche A70)	Balilage de réseau cyclable phase 2	16.024,56 €

Travaux subsidiés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rues de l'Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Réfection de la chaussée et des trottoirs	287.588,57 €
Namur – rues de l'Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Réfection de la chaussée et des trottoirs – Modification unilatérale n°1 (1,10 % - Montant attribué : 287.588,57 €)	3.159,29 €
Namur – rue du Grognon et du Pont – Plan Mercure (CSC n° V 775)	Travaux d'aménagement des voiries d'accès au Grognon – avenant n° 3 (1,47 % / Total attribué : 329.486,21 €)	4.668,97 €
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1023 bis)	Aménagement de cheminements (subside DGARNE)	210.177,73 €
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1023 bis)	Aménagement de cheminements – Modification unilatérale n°1 (9,21 % - Montant attribution : 210.177,73 €)	19.360,00 €
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1023 bis)	Aménagement de cheminements – Avenant n°1 (0,43 % - Montant attribution : 210.177,73 €)	912,34 €
Namur – parc Louise-Marie (CSC n° V 1023 bis)	Aménagement de cheminements – Avenant n° 2 (0,37 % - Montant attribution : 210.177,73 €)	780,45 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Suarlée – rue de Zualart (CSC n° COE1+1-10-206)	Travaux de curage de canalisations	8.835,00 €
Jambes – avenue Materne (CSC SPW n° 01.03.01-10.G.88)	Travaux aménagements avenue Materne (partie régionale pont de Jambes au croisement avenue Bovesse et rue de Dave) (Marché SPW avec part à charge Ville : 95.988,07 €)	95.988,07 €
Naninne – rue de la Gare (CSC n° V 673)	Travaux d'aménagement de sécurité routière	74.565,65 €
Jambes – Namur – Loyers – Saint-Marc (CSC n° V 749)	Travaux de curage de canalisations	78.176,64 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 752)	Campagne de sondages	75.746,00 €
Beez – Cognelée – Temploux (CSC n° V 786)	Curage de canalisations	62.931,00 €
Bouge – rue Georges Attout (CSC n° V 807)	Travaux de stabilisation d'un mur de soutènement	22.912,56 €
Saint-Servais – rue Jules Bours et ancienne chaussée de Perwez (CSC n° V 841)	Travaux de réfection des chaussées et trottoirs et création d'une zone 30 – avenant n°1 (8,85 % / Total attribué : 303.609,28 €)	26.884,76 €
Namur – entretien chaussées (CSC n° V 847)	Programme tri-annuel de travaux de racle/pose et d'enduisage (2009-2010-2011)	254.874,85 €
Namur (CSC n° V 850 bis)	Etudes endoscopiques et curage de diverses canalisations	72.406,40 €
Namur – réparations localisées trottoirs (CSC n° V 863)	Travaux de réparations ponctuelles et localisées de trottoirs	68.030,85 €
Namur – réparations localisées trottoirs (CSC n° V 863)	Travaux de réparations ponctuelles et localisées de trottoirs – avenant n° 2 (9,63 % / Total attribué : 68.030,85 €)	6.552,23 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs	551.531,31 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n°1 (9,63 % / Total attribué : 551.531,31 €)	53.136,23 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n° 2 (6,15 % / Total attribué : 551.531,31 €)	33.909,04 €
Salzinnes – rues Henri Lecocq et Louis Loiseau (CSC n° V 874)	Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs – avenant n° 2 (6,15 % / Total attribué : 551.531,31 €)	23.764,40 €
Marche-les-Dames, rue Haigneaux (CSC n° V 907)	Travaux d'entretien	65.158,32 €
Marche-les-Dames, rue Haigneaux (CSC n° V 907)	Travaux d'entretien – avenant n°1 (45,96 % / Total attribué : 65.158,32 €)	59.895,00 €
Namur – réfection voiries (CSC n° V 914)	Petites réparations localisées et durables de diverses chaussées revêtues d'enrobé hydrocarboné	61.897,95 €
Jambes – Plateau de Belle-Vue : création de voiries (CSC n° V 920)	Travaux de création de voiries, d'un réseau d'égouttage et de mise à disposition de tranchées impétrants	761.577,68 €
Namur (CSC n° V 931)	Inspection caméra et curage de	27.969,15 €

Lieu	Descriptif	Coût
	diverses canalisations	
Dave (rue des Ecoles) – Wépion (rue Trieux Colin) (CSC n° V 953)	Travaux d'aménagements relatifs à la résolution de problèmes d'inondations localisées auprès de particuliers	48.580,02 €
Jambes – rue de Dave et parc Reine Astrid (CSC n° V 974)	Travaux en vue de la création d'une servitude de passage	45.254,34 €
Flawinne – rue Clément Noël (CSC n° V 982 – EG-06-132)	Travaux d'égouttage et de réfection de voirie	160.997,78 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015	570.503,19 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015 – Avenant n°1 (exercice 2013) (4,90 % - Montant attribué : 570.503,19 €)	27.970,08 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015 – Modification unilatérale n°1 (exercice 2013) (0,42 % - Montant attribué : 570.503,19 €)	2.379,95 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015 – Modification unilatérale n° 2 (exercice 2013) (0,38 % - Montant attribué : 570.503,19 €)	2.195,15 €
Namur – divers sites (CSC n° V 985)	Entretien chaussées par raclage/pose 2013-2014-2015 – Modification unilatérale n° 3 (exercice 2014) (13,52 % - Montant attribué : 570.503,19 €)	77.142,95 €
Cognelée – Champion : cimetières (CSC n° CV 990)	Travaux portant sur des concessions à désaffecter	39.187,91 €
Jambes – rue de Dave (CSC n° V 996 - SPW O1.03.01-12H78)	Travaux d'aménagement de la rue de Dave	271.918,70 €
Namur – diverses rues (CSC n° V 997)	Curage et inspection caméra de diverses rues	44.286,00 €
Namur – diverses canalisations (CSC n° V 998)	Curage d'égouts et inspection caméra	55.224,40 €
Namur – diverses chaussées (CSC n° V 1037)	Entretien et réparation diverses chaussées 2014-2015-2016	157.291,17 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1038)	Abaissement de bordures	56.906,76 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1047)	Fourniture et pose arceaux vélo en zone revêtue	30.855,00 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1049)	Fourniture de mobilier urbain relatif à l'acquisition de bancs en fonte, bornes carrées, potelets amovibles, socles et barrières de protection	47.506,42 €
Namur (CSC n° V 1072)	Etude relative à la révision de la signalisation piétonne utilitaire et touristique	56.894,20 €
Boninne – rue Bois de Lahaut (CSC n° V 1075)	Evacuation des eaux de surface	97.768,77 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1080)	Acquisition de compteurs mobiles (portatifs) à tubes pneumatiques	9.700,00 €
Namur – divers endroits (CSC n° V 1085)	Fourniture et pose mobilier urbain	17.424,00 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers endroits (CSC n° V 1087)	Création de cellules de columbariums et ossuaires	146.133,21 €
Jambes – rue de la Luzerne (CSC n° V 1108)	Aménagement de la place publique aux abords de la nouvelle école communale	220.001,12 €
Jambes – rue de la Luzerne (CSC n° V 1108)	Aménagement de la place publique aux abords de la nouvelle école communale – Avenant n°1 (8,25 % - Montant attribué : 220.001,12 €)	18.150,00 €
Flawinne – rue Marchand (CSC n° V 1109)	Réfection tronçon chaussée et création aqueduc	108.402,51 €
Suarlée – vallon du ruisseau du Morivaux (CSC n° V 971 – EG-12-1009)	Travaux de construction d'une digue sur le ruisseau du Morivaux à Suarlée (82,50 % Ville / 17,50 % SPW)	195.006,75 €
Loyers – rue de Bossimé (CSC n° V 1110)	Réfection partielle voirie	113.852,62 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1119)	Signalisation routière horizontale sur revêtement hydrocarboné récent 2015-2016	97.010,78 €
Namur – rue de Fer (CSC n° V 1120)	Entretien de la chaussée	149.430,10 €
Wierde – rue du Perseau (CSC n° V 1123)	Création égout	78.529,24 €
Namur –rue du Lombard (CSC n° V 1135)	Réparation voûte du Houyoux (U)	107.470,59 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : éclairage public	Travaux d'aménagement de l'éclairage public (via GRD Ideg)	65.391,96 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : éclairage public	Travaux d'aménagement de l'éclairage public (via GRD Ideg)	20,59 €
Jambes – plateau de Belle-Vue : équipement en distribution d'eau (MEAM/20-010-075/12-036)	Frais d'étude, de surveillance, d'administration, de surveillance, de désinfection, d'analyses et d'autres interventions menées par la SWDE	24.432,53 €
Suarlée – rue de Zualart (Inasep VEG-10-206 / SPGE 92141/01/G004)	Travaux d'égouttage	229.500,00 €
Wépion (Inasep ASS-13-1535 / SPGE 6/92094/05/C004)	Travaux complémentaires à la pose d'un collecteur par la SCRL Inasep - réfection voiries et trottoirs et reprise raccordements particuliers	32.270,18 €
Namur- halage de Sambre au pied de la rue Woitrin (CSC n° V 1142)	Démontage parement mur de soutènement	36.221,35 €

5.2.3. Travaux projets

Travaux subsidiés (F.E.D.E.R.)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1121)	Concours de travaux relatif à la conception et la réalisation de l'aménagement de l'esplanade et de la construction du bâtiment « port numérique»	6.911.875,00 €

Travaux subsidiés

(Fonds régional d'Investissement communal – Droit de tirage élargi - FRIC DTE

Lieu	Descriptif	Coût
Wierde – rue de Herdal (CSC n° V 943 bis – FRIC DTE 2014.03)	Réfection de l'égouttage et de la voirie	211.602,86 €
Dave – rue Géniton (CSC n° V 1062 bis – FRIC DTE 2015.18)	Réfection voirie et création aqueduc	401.431,78 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1089 bis – FRIC DTE 2015.31)	Entretien par raclage pose de revêtements hydrocarbonés	1.927.151,69 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1090 – FRIC DTE 2015.21)	Entretien diverses chaussées – mise en œuvre enduit à sceller par MBCF	312.912,05 €
Erpent – rue d'Erpent Val (CSC n° V 1124 bis – FRIC DTE 2015.17)	Réfection chaussée et création aqueduc	452.770,53 €
Belgrade – rue Durieux / Vedrin – rues de l'Yser et Geuvens (CSC n° V 1125 bis – FRIC DTE 2015.30)	Entretien de chaussées en béton	198.441,21 €
Wépion – clos des Cépages (FRIC DTE 2015.11)	Egouttage et réfection voirie	80.920,50 €

Travaux subsidiés (« Wallonie cyclable »)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – quartier du parc de La Plante et avenue de La Pairelle (CSC n° V 1091)	Mise en zone 30	32.440,12 €
Jambes – chemin des Pêcheurs (pie) et halage de Meuse rive droite (CSC n° V 1118)	Amélioration cheminement cyclo-piétons	239.661,40 €
Saint-Servais – chaussée de Perwez (CSC n° V 1134 - SCRL Inasep BT-15-1909 – fiche Walcy A 91)	Construction d'une rampe d'accès au Ravel	251.004,82 €

Travaux subsidiés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – rue des Bosquets (CSC n° V 1098 – PIC 6808)	Aménagement aire de jeu (subside PIC)	132.387,37 €
Namur – place Hastedon – rue Salzennes-les-Moulins – quai de l'Ecluse (CSC n° V 1131)	Amélioration liaison cyclo-piétonne	186.144,43 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – quartier Célestines – rues de l'Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Réfection chaussée et trottoirs	287.588,87 €
Namur (CSC n° V 1050)	Concession de travaux publics – conception, réalisation, maintenance et exploitation téléphérique (concession assortie d'1 prix – 30 ans)	31.410.565,25 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – avenue Golenvaux (CSC n° V 1052)	Réfection de la chaussée et des trottoirs	85.835,51 €
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1070)	Concession de travaux publics – conception, réalisation, maintenance et exploitation parking (concession assortie d'une redevance – 50 ans)	-
Namur Expo et Saint-Nicolas (CSC n° V 1078)	Marquage au sol deux parkings P+R	23.775,88 €
Namur – quartier des Balances (CSC n° V 1097)	Mise en zone 30	102.316,96 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1099)	Marquages au sol	24.257,48 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1100)	Inspection d'égouts par caméra et curage éventuel	69.157,55 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1101)	Réhabilitation tronçons égouts communaux 2015-2016	98.149,16 €
Namur – parc Louise-Marie / Jambes – parc Reine Astrid et place Sainte-Calixte (CSC n° V 1102)	Restauration ouvrages en maçonnerie	144.618,21 €
Namur – parc des Sources (rue Salzinnes-les-Moulins) (CSC n° V 1103)	Ponton d'observation en bois	10.755,69 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1105)	Réfections localisées réseau évacuation eaux pluviales 2015-2016	48.421,78 €
Flawinne – Marche-les-Dames - Saint-Marc – Suarlée - Temploux – Vedrin (CSC n° V 1111)	Création de columbariums et ossuaires dans divers cimetières	116.630,82 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1112)	Créations ou adaptation aires de dispersion des cendres dans les cimetières	33.894,06 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1116)	Fourniture et pose ou mise à niveau trapillons de chambres de visite	29.100,50 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1122 bis)	Remplacements localisés de dalles en béton	42.727,38 €
Vedrin – carrefour rues Bidron – de l'Yser et Fontaine (CSC n° V 1126)	Aménagement carrefour	62.378,09 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1127)	Réparations localisées durables chaussées revêtues d'enrobé bitumeux 2015-2017	307.279,50 €
Wépion – chemin du Beau Vallon et du Gros Sous (CSC n° V 1129)	Drainage d'un fossé amélioration écoulement des eaux de surface	102.250,06 €
Namur (CSC n° V 1130)	Conception et réalisation statue des Molons	30.000,00 €
Namur – rue du Chauffour (CSC n° V 1132)	Réparation localisée égout	35.259,64 €
Jambes – étang parc Reine Astrid (CSC n° V 1138)	Restauration chenal alimentation en eau	26.208,60 €
Jambes – rue de Dave (pie) – section Bister / passage à niveau Velaine	Réfection revêtement trottoirs (budget 2016)	130.943,30 €
Suarlée – rue de Zualart (SPGE 92141/01/G004 – SCRL Inasep VEG-10-206)	Travaux d'égouttage	296.060,33 €

5.2.4. Etudes en cours

Etudes en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – plateau de Belle-Vue (SCRL Inasep COCAD-14-1785)	Etude hydrologique et hydraulique réseau assainissement (phase 1) (SCRL Inasep)	106.371,50 €
Jambes – quartiers Montagne et Géronsart (CSC n° V 1083)	Etude de mobilité	25.000,00 €
Malonne – divers endroits (SCRL Inasep COE1+1-14-1750)	Contrat collaboration et étude égouttage rue de la Navinne (SCRL Inasep VE-14-750) Contrat étude coordination sécurité et santé réfection voirie rues Fond de Malonne et Inseveaux (SCRL Inasep)	19.240,23 €
Malonne – rue de la Vigne (SCRL Inasep FAV-13-1117)	Etude concernant l'égouttage et la réfection de voirie	40.000,00 €
Marche-les-Dames – rue Aux Vallées (SCRL Inasep COCAD-14-1802)	Mission d'étude pour la protection contre les risques d'inondation et contre les coulées boueuses SCRL Inasep	6.000,00 €
Marche-les-Dames – rue aux Vallées (SCRL Inasep COCAD-14-1802)	Etude pour la protection contre les risques d'inondation et les coulées boueuses (SCRL Inasep)	6.000,00 €
Namur (CSC n° V 1048)	Mission étude de forage de reconnaissance en sous-sol	30.129,00 €
Namur (CSC n° V 1072)	Etude portant sur la révision de la signalisation piétonne utilitaire et touristique	50.000,00 €
Namur – Citadelle et bas de la Ville (CSC n° V 1035)	Etude de faisabilité – transport par câble aérien (téléphérique)	46.355,28 €
Namur – Citadelle et bas de la Ville (CSC n° V 1057)	Mission de consultance juridique dans le cadre de la réalisation du téléphérique à Namur	17.932,00 €
Namur – Citadelle et bas de la Ville (CSC n° V 1068)	Réalisation de photomontages relatifs au transport aérien par câble	5.566,00 €
Namur – Citadelle et bas de la Ville (CSC n° V 1086)	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la conception et réalisation du téléphérique	127.050,00 €
Namur – divers chantiers (CSC n° V 1007)	Coordination sécurité et santé 2013-2014-2015 (Marché tri-annuel et concernant plusieurs services : Voirie, Citadelle et Régie foncière – Montant communiqué concernant la voirie uniquement)	10.000,00 €
Namur – divers dossiers (SCRL Inasep VE-13-1193)	Avis technique DVP en matière d'urbanisme	2.500,00 €
Namur – espaces publics entre ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes (CSC n° V 1011)	Etude urbanistique et paysagère – tranche n°1	133.463,00 €
Namur – espaces publics entre ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes (CSC n° V 1011)	Etude urbanistique et paysagère – tranche n° 2	99.284,07 €
Namur – espaces publics entre ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes (CSC n° V 1011)	Etude urbanistique et paysagère – Modification unilatérale n°1 (4,30 % - Montant attribué : 232.747,07 €)	9.982,50 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – espaces publics entre ponts d’Heuvy, de Louvain et des Ardennes (CSC n° V 1011)	Etude urbanistique et paysagère – Modification unilatérale n° 2 (5,25 % - Montant attribué : 232.747,07 €)	22.191,40 €
Namur – Grognon (Confluence)	Partenariat SPW – Ville en vue de réaliser des fouilles préventives indispensables à la construction d’un parking souterrain et à son aménagement de surface	800.000,00 €
Namur – voiries privées (CSC n° V 1033 bis)	Mission de consultation à caractère juridique dans le cadre de la problématique de certaines voiries privées au domaine public	11.343,75 €
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1056)	Mission de consultation juridique dans le cadre des futurs travaux d’aménagement	34.868,09 €
Namur – Grognon (Confluence) (SCRL Inasep BT-13-1506)	Etude de faisabilité – établissement parking souterrain	35.000,00 €
Namur – Grognon (Confluence) (SCRL Inasep BAT-14-1824)	Mission étude géotechnique SCRL Inasep	59.472,50 €
Namur – places du Grognon (Confluence) et du Palais de Justice (CSC n° V 1048)	Mission d’étude relative à des forages de reconnaissance en sous-sol dans le cadre d’études de faisabilité de parkings en ouvrage	30.129,00 €
Namur – place du Palais de Justice (SCRL Inasep BT-13-1499)	Etude de faisabilité – établissement parking souterrain	18.000,00 €
Namur – quartier gare (CSC n° V 1053)	Mission de consultation juridique – mise en œuvre projets publics	28.919,00 €
Namur – rue Borgnet – avenue de la Gare – place de la Station – boulevard E. Mélot (Ores)	Elaboration et exécution étude renouvellement et modernisation éclairage public SCRL Ores	163.535,31 €
Vedrin – rue Fernand Derenne (SCRL Inasep COCAD-14-1803)	Mission d’étude pour la protection contre les risques d’inondation et contre les coulées boueuses SCRL Inasep	6.300,00 €

5.2.5. Etudes projets

Etudes en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – boulevard de Meuse	Mission d’étude d’avant-projet simplifié relative à la création d’un cheminement cyclo-piétons en encoirbellement	1.980,00 €
Jambes (partie 1) – plateau de Belle-Vue	Mission d’étude de projet – direction de chantier – contrôle et surveillance des travaux pour la réalisation du cadastre de l’égouttage	3.630,00 €
Namur – Grognon (Confluence) (SCRL Inasep / DIRDVP001)	Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage et coordination technique des marchés à lancer pour le réaménagement du Grognon	54.440,00 €
Namur – Grognon (Confluence) (SCRL Inasep TRA-15-2076)	Mission d’assistance technique pour la coordination des travaux	122.900,00 €
Namur – île des Grands malades (BEP)	Assistance à maîtrise d’ouvrage – réflexion implantation camping	9.750,00 €
Namur-Jambes (CSC n° V 936)	Etude d’une passerelle cyclo-piétonne entre Namur et Jambes	102.850,00 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur-Jambes (CSC n° V 936)	Etude d'une passerelle cyclo-piétonne entre Namur et Jambes – Avenant (46,20 % / Montant attribution : 102.850,00 €)	109.021,00 €
Namur - place du Palais de Justice (SCRL Inasep BT-15-2022)	Etude essais géotechniques	35.000,00 €
Saint-Servais – rue Muzet Ravel L 142 / Jambes – parc d'Amée (CSC V 1077)	Etude de mobilité relative à l'aménagement d'une voie verte urbaine	62.553,37 €
Wépion – clos des Cépages (SCRL Inasep COC-1+1-15-2104 - FRIC DTE 2015.11)	Egouttage et réfection voirie	4.352,01 €
Coordination sécurité et santé 2016-2019 (Citadelle et Voirie)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers phase projet en 2016-2019	34.200,00 €

Etudes subsidiaires

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers endroits (SCRL Inasep BT-14-1598)	Mission particulière projet pilote préalable au développement du projet « Système de Gestion des Routes communales » (SYGERCO) – inventaire / auscultation voiries (financement Province de Namur) (225 € / km)	27.000,00 € (Montant maximum)

5.2.6. Divers

Divers en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers sites (CSC n° V 1073)	Services juridiques de notariat 2015-2018	48.400,00 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1076)	Acquisition de produits de nettoyage et d'entretien des égouts et services connexes 2015-2017	79.860,00 €
Salon Innovation 2015 (CSC n° V 1093)	Organisation	41.025,05 €
Namur – Grognon (Confluence) (CSC n° V 1113)	Services d'expertise et participation au jury de concours de travaux CSC n° V 1121	41.000,00 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1133)	Campagne de sondages géotechniques	33.638,00 €
Salon Innovation 2016 (CSC n° V 1141)	Organisation	32.040,80 €

5.2.7. Intérêts de retards

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège (SA JMV Colas Belgium)	1.786,31 €
Jambes – chaussée de Liège (CSC n° V 876)	Aménagements urbains chaussée de Liège (SA JMV Colas Belgium)	13.447,78 €

Vedrin – rue Frères Biéva (CSC n° V 956)	Reconstitution revêtement hydrocarboné (SA Entreprises Jacques Pirlot)	899,06 €
Salzennes – chaussée de Charleroi (CSC n° V 1008)	Réfection de trottoirs entre la place du 8 mai et le n°104 (SPRL Pierre Frère & fils)	1.793,37 €
Namur – divers sites (CSC n° V 1030 bis)	Fourniture et pose de cellules de columbariums et cavurnes	42,02 €

5.2.8. **Renonciations marchés publics**

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes – boulevard de Meuse (CSC n° V 1059 – fiche Walcy A 79)	Aménagement cheminement cyclo-piétons	-
Namur – Citadelle et bas de la Ville (CSC n° V 1082)	Mission de coordination sécurité et santé téléphérique	-
Flawinne – rues Marchand – Arnould – Degalan – Genot / Naninne – rues de la Gare et de Jausse (CSC n° V 1088 bis – FRIC DTE 2015.32)	Entretien de chaussées par raclage/pose de revêtements hydrocarbonés	-
Namur – divers sites (CSC n° V 1122)	Remplacements localisés de dalles en béton	-
Namur – divers sites (CSC n° V 1012 bis – lots 1 et 2)	Fourniture et pose toilettes publiques automatiques avec ou sans urinoir(s) extérieur(s)	-

5.2.9. **Souscriptions parts Inasep**

Lieu	Descriptif	Coût
Namur – divers projets	Souscription annuelle 2015 correspondant à la quote-part dans les travaux d'égouttage à Namur	90.937,41 €

5.2.10. **Dossiers « dégâts voie publique »**

Dossiers en cours de traitement: 25

Dossiers clôturés: 31

5.2.11. **Dossiers « RC voie publique »**

Dossiers en cours de traitement: 108

Dossiers clôturés: 149

5.2.12. **Opérations immobilières voies publiques et divers**

Dossiers en cours de traitement: 109

Dossiers clôturés: 14

Interventions – demandes diverses sans ouverture dossier spécifique : 1.000

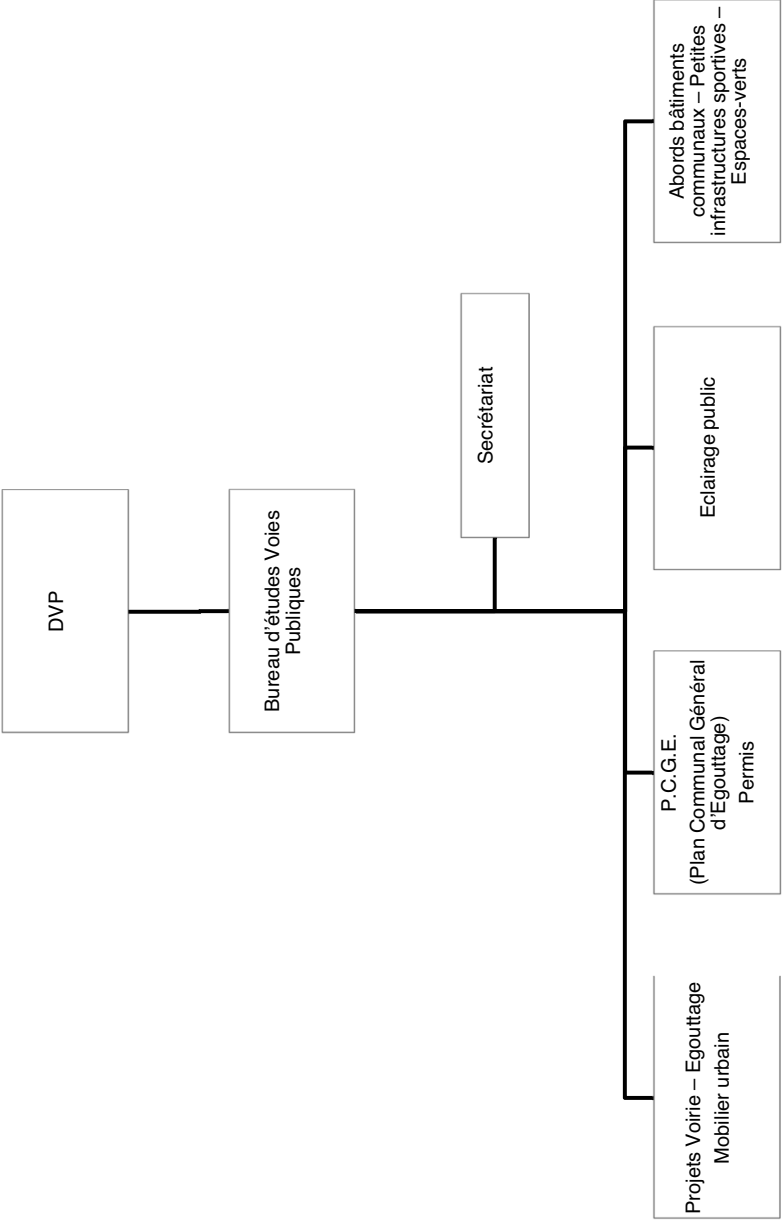
5.2.13. Dossiers juridiques

Lieu	Descriptif	Objet
Flawinne – rues Jean Colin et Henri Linchet – sentier vicinal n° 69 (DJ001)	Restauration du passage sur le sentier vicinal et rejet demande désaffectation	Action en défense
Namur – diverses voiries (DJ 003)	Réclamation indemnité rupture (CSC n° V 897 bis lot 3)	Action en défense
Belgrade – rue Joseph Abras, 62 (DJ 004)	Problème au niveau des égouts publics	Action en demande
Namur (DJ007)	Réparations ponctuelles et localisées de trottoirs (CSC n° V 863)	Comparution volontaire
Wépion – rue de l'Eglise (DJ 008)	Incorporation illégale parcelle du domaine public par riverains	Action en demande
Jambes – place Joséphine Charlotte (DJ 010)	Dégâts horodateur	Action en demande
Saint-Servais – pont de Bricgniot (DJ011)	Consultation juridique en vue éventuelle dénonciation convention	Etude juridique préalable
Temploux – route de Spy, 5 (DJ012)	Eventuel vice de la voirie avec plainte répercussions sur un immeuble riverain (à déterminer)	Action en défense
Grognon – quai des Chasseurs ardennais (DJ013)	Irrégularités diverses occupants	Action en demande
Namur – rue du Lombard (DJ014)	Plainte troubles divers et demande dommages et intérêts riverain à la suite de travaux réalisés pour solutionner l'effondrement intervenu en cours de travaux de voirie à la voûte du ruisseau souterrain du Houyoux	Action en défense

Autres dossiers gérés directement par le service Juridique général : 4 (DJ n° 002-005-006-012)

BUREAU D'ETUDES

VOIES PUBLIQUES



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 agent technique en chef (adjoint au chef de service)
- 1 Ingénieur industriel
- 2 secrétaires
- 2 agents techniques en chef
- 5 agents techniques
- 1 opérateur cartographie de l'égouttage

2. Missions permanentes

- études de projets (plans et/ou cahiers spéciaux des charges) liés à des investissements inscrits au budget communal
- études d'avant-projets liés à des dossiers non encore inscrits au budget communal
- études liées aux projets de revitalisation urbaine
- participation aux suivis des chantiers communaux
- suivis des chantiers des organismes externes
- éclairage public : gestion des dossiers liant la Ville aux gestionnaires de réseau de distribution dans le cadre de l'application de la circulaire « Furlan »
- informations et conseils des citoyens, des sociétés privées, des services internes et des organismes publics divers
- informations et conseils dans le cadre des permis de bâtir
- gestion administrative des demandes de raccordement aux égouts communaux
- avis sur des dossiers liés à la sécurité sur la voie publique
- avis sur les permis d'urbanisme et permis d'urbanisation/gestion des rapports techniques du DVP
- en aval de certains permis d'urbanisme : conseils techniques en matière de voies publiques et d'égouttage
- participation au suivi de certaines études et de certains chantiers d'organismes externes (SNCB Holding, Infrabel, SPW, SRWT)
- coordination Ville de Namur/INASEP dans le cadre de l'application du contrat d'égouttage (suivi des études, gestion du PASH) et des travaux de pose des collecteurs de l'INASEP sur le domaine public
- conseils techniques divers
- pilotage du groupe de travail « Mobilier urbain » (Mobur)

3. Programmes de subsistance

- plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)
- plan général d'égouttage, contrat d'égouttage (procédures SPGE et INASEP)
- projets inscrits dans le fond régional d'investissements communaux (SPW DGO1)
- projets subsidiés « Wallonie cyclable »
- projets HPT et divers : liste de projets financés en fonds propres
- programme d'investissements du DCV (aménagement paysagers)
- éclairage public : circulaire Furlan fixant les modalités de la gestion de l'éclairage public GRD/Ville

- mobilité : plans de mobilité de Namur et de Jambes, plan de stationnement de Namur, Namur « ville cyclable »
- plan de gestion des voiries communales
- cadastre des voiries
- Pilote des projets du Plan Stratégique Transversal (P.S.T.) 14.1., 14.2., 21.2. et 21.3.
- Associé aux projets des P.S.T. 6.1., 7.1., 8.1., 15.1., 15.2., 16.2., 18.1., 18.2., 19.1., 20.2., 21.4., 22.2., 32.1.1., 32.1.2., 32.2. et 32.3.
- Stand au Salon NINO
- Guidance de stagiaire architecte-paysagiste

4. **Articles budgétaires 2015 attachés spécifiquement au service**

En vue de l'exécution de chacun des projets, le service Bureau d'Etudes Voies publiques se réfère à l'article budgétaire (extraordinaire) du demandeur (DVP, DCV, DBA, DEL).

5. **Rapport d'activités**

5.1. **Cellule Voies Publiques**

Etudes diverses « voiries et égouttage »

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Investissements – article budgétaire : 878/725-60 (Travaux cimetières (DCV))				
Grand Namur	V1112 - Création et adaptation d'aires de dispersion	X	X0	
Investissements – article budgétaire : 878/724-60 (Travaux cimetières (DVP))				
Grand Namur	V1111 – Création de columbarium et d'ossuaires		X0	
Investissements – article budgétaire : 425/731-53 (Mobilier urbain et placement)				
Grand Namur	V1058-fourniture et pose d'arceaux et de auvents pour vélos (Walcy 2015)		X0	Suivis du chantier
Grand Namur	Peinture de garde-corps		X0	Suivis du chantier
Investissements – article budgétaire : 423/741-52 (Signalisation routière)				
Grand Namur	V1119 – Signalisation routière horizontale – reconstitution marquage au sol après entretien		0	
Grand Namur	Signalisation horizontale – marquage thermoplastique pour traversées piétonnes		0	
Investissements – article budgétaire : 766/725-60 (Maintenance parcs et jardins)				
Jambes	Parc-Astrid – restauration du chenal d'alimentation en eau de l'étang		X0	
Jambes-Namur	Restauration diverses d'ouvrages d'art		X0	
Namur	Restauration de la terrasse du parc des Sources		X0	
Investissements – article budgétaire : 877/735-60 (Entretien et curage d'égouts)				
Grand Namur	Inspection caméra et curage d'égout communaux		0	

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant- projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Investissements – article budgétaire : 421/731-60 (Travaux voirie hors plan)				
Grand Namur	V1116 – Fourniture et pose ou mise à niveau de trappillons de chambres de visite		0	
Jambes	V1108 – aménagement de la place publique rue de la Luzerne	X	X0	
Grand Namur	V1122bis – Remplacement de dalles béton de diverses chaussées		0	
Wépion	V1129 - Chemins du Beau Vallon et Gros Sous – Drainage d'un fossé et amélioration de l'écoulement des eaux de surface		X0	
Grand Namur	V1127 - Réparations localisées durables – marché tri-annuel		0	
Namur	V1120 - Rue de Fer – entretien de la chaussée		X0	
Namur	V1135 – Rue du Lombard – réparation localisée de la voûte du Houyoux		0	
Loyers	V1110 - Rue de Bossimé - réfection partielle		X0	
Grand Namur	V1090 – Entretien de diverses rues par enduisage		0	Photos, plans de situation
Grand Namur	V1041bis - Entretien de diverses rues par enduisage		0	
Grand Namur	V1125bis – Entretien chaussées en béton à Belgrade et Vedrin		0	
Grand Namur	V1089bis - entretien de diverses chaussées en Raclage/pose		0	Photos, plans de situation
Namur	V1052 - Avenue Golenvaux réfection	X	X0	
Namur	V1132 – Rue du Chauffour – réparation localisée d'égout		0	
Grand Namur	V1105 – Réfections localisées réseau évacuation eaux pluviales 2015-2016		0	
Flawinne	V1104 rue Fernand Marchand (partie) – création d'un aqueduc		X0	
Vedrin	V1126 - Aménagement du carrefour entre les rues Bidron et de l'Yser	X	X0	
Namur	Rue Woitrin – démontage parement mur de soutènement	X	X0	
Investissements – article budgétaire : 877/732FI-60 (Travaux plan d'égouttage)				
Wierde	V943 – Rue de Herdal – Réfection et égouttage	X	X0	
Investissements – article budgétaire : 761/725-60 (Aménagement aires de jeux)				
Namur	Quartier des Balances – Aire de jeux		X0	
Saint-Servais	Chaussée de Perwez – Aire de jeux au pied de la rampe du RAVeL	X		
Namur	Balances- Aire de Street Workout		X0	
Investissements – article budgétaire : 421/731MO-60 (Travaux voirie – mobilité)				
Jambes	Zone 30 - quartier d'Enhaive/Mazy		0	
Namur	Quartier des Balances - zone 30		X0	

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Saint-Servais	V1134 - Rampe d'accès au RAVeL – collaboration avec l'INASEP		X	Suivi étude INASEP
Jambes	V1118 – amélioration du chemin des Pêcheurs et halage de Meuse rive droite	X	X0	
Investissements – article budgétaire : 722/723-60 (Travaux écoles)				
Namur	Ecole d'Heuvy – aménagement des abords	X		
Investissements – article budgétaire : 138/733-51 (Honoraires voiries)				
Grand Namur	Sondages en chaussée – identification du sol et des revêtements		0	
Marche-les-Dames et Vedrin	Inondations suite aux coulées de boues			Suivi étude de faisabilité par l'INASEP
Malonne	Rue des Vignes – réfection et égouttage			Suivi fiche technique établie par l'INASEP
Bouge et Jambes	Pollutions ponctuelles à Plomcot et avenue du Petit Sart			Suivi fiche technique établie par l'INASEP
Investissements – article budgétaire : 138/744ST-51 (Acquisition et placement matériel projet structurant)				
Namur	Implantation de deux toilettes publiques automatiques	X	X0	
Investissements – article budgétaire : 877/732-60 (Travaux hors plan d'égouttage)				
Grand Namur	V1101 – Réhabilitation divers tronçons d'égout par enduisage		0	
Wierde	V1123 – Rue du Perseau – création d'égout		X 0	Suivi étude externe
Divers				
Malonne	Avant-projet aire de dispersion	X		
Temploux	Place Madelin marquage au sol		X	
Jambes	Réaffectation de la concession des Sœurs Sainte-Marie en zone cinéraire : 300 columbariums et 56 cavurnes	X		
Grand Namur	Application du plan de gestion des chaussées communales	X		
Grand Namur	Gestion du mobilier urbain (stock, nouvelles implantations)		0	
Namur	Accès cyclo-piéton au travers du parking de la SNCB sous le CAMET	X		
Namur	Venelle de l'Hôtel de Ville – aménagement d'un jardin de ville	X		
Namur	Sélection d'un artiste pour la réalisation de la statue des Molons			participation
Namur	Rue et place de l'Ange – zone de rencontre			évaluation
Grand Namur	Etudes de placements de mobiliers urbains	X		
Namur	Participations aux projets structurants (confluence et téléphérique)			participation
Grand Namur	Cadastre des voiries			gestion

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet Rapport technique	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges	Autres
Grand Namur	Plans de situation des impétrants des projets du BEV		X	
Namur	Déplacement de la voirie régionale sur l'Esplanade de la Citadelle	X		
Namur	Implantation de parasols - place du Marché aux Légumes	X		
Namur	Implantation des terrasses – place du Théâtre	X		
Namur	Place Maurice Servais- aménagement urbain	X		
Namur	Place du Marché-aux-Légumes – Mise en valeur du monument	X		
Namur	Réalisation de fonds de plan pour l'installation de terrasses Horeca		X	
Namur	Place du Théâtre – Accès à l'école provinciale	X		
Namur	Implantation des terrasses saisonnières et complémentaires rue de la Halle et rue des Fripiers	X		Participation

Collaborations diverses au suivi des chantiers communaux

Entités	Rues
Namur	Réfection du boulevard d'Herbatte
Grand Namur	Les divers projets d'entretien (raclage/pose et enduisage)
Jambes	Aménagement de la place publique devant l'école du plateau de Belle Vue
Namur/Vedrin	Création d'un cheminement cyclo-piéton - rues du Fond d'Arquet et Frère Biéva V1018
Namur	Rues de l'Etoile et du Lombard
Jambes	Rue Lamquet – terrain multisports – réception définitive des travaux

Collaborations diverses au suivi des études et chantiers des organismes externes

Entités	Rues	Suivi étude	Suivi chantier
Namur	Aménagement du nord de la Corbeille (Etude Skope)	X	
Grand Namur	Projet d'auscultation des voiries Sygerco	X	
Grand Namur	Projet d'auscultation visuelle des voiries par le Centre de Recherches Routières	X	

Revitalisations urbaines

Entités	Rues	Esquisse d'avant projet	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges
Jambes	Rue de Wasseige Impasse de l'Amigo		X0

5.2. Cellule PCGE

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Demandes de renseignements	224	240	446	325	465	568	564
Permis d'urbanisme	188	214	153	160	165	220	237
Permis uniques							11
Permis d'urbanisation	8	8	3	2		1	7
Certificats d'urbanisme n°1	21	110	145		136	93	110
Certificats d'urbanisme n°2							10
Construction station épuration individuelle	10						
Primes à l'épuration individuelle	1	1	1	1	4		
Permis d'environnement							5
Fiches de transmission d'informations	7						
Renseignements pour plan triennal	54	3	3	45			
Avis de principe	1	1	1	1	1	8	2
Demandes de raccordement/réparation à l'égout complètes				3	83	95	124
Demandes de raccordement/réparation à l'égout en cours					61	117	75
Total	514	577	752	537	915	1.102	1.145

Cartographie du réseau d'égouttage

- contacts et mise au point avec la Géographie Urbaine de Namur (G.U.N.)
- mise à jour du plan d'égouttage numérisé

5.3. Cellule Espaces Verts – Infrastructures sportives – Abords de bâtiments – Mobilité douce

Entités	Sites	Suivi chantier	Projet x=plans 0=cahier spécial des charges
Wépion	Bienvenu – terrain de football en gazon synthétique	X	
Namur	Parc Louise Marie – réfection de chemins	X	
Namur	Crédit d'impulsion – place d'Hastedon – aménagement cyclable		X0
Jambes	Chemin des Pêcheurs – aménagements cyclables		X0
Grand Namur	Balisage de chantiers pédestres	X	
Grand Namur	Réparations de maçonneries et escaliers dans divers parcs		0
Grand Namur	Haltes vélos		X
Namur	Verdur Rock		X

5.4. Cellule éclairage public

- suivi (contrôles et gestion de la facturation) des interventions d'ORES dans le cadre de l'obligation de service public (circulaire Furlan).
- remplacement d'appareils et de poteaux
- défauts de câbles
- suivi des demandes d'intervention

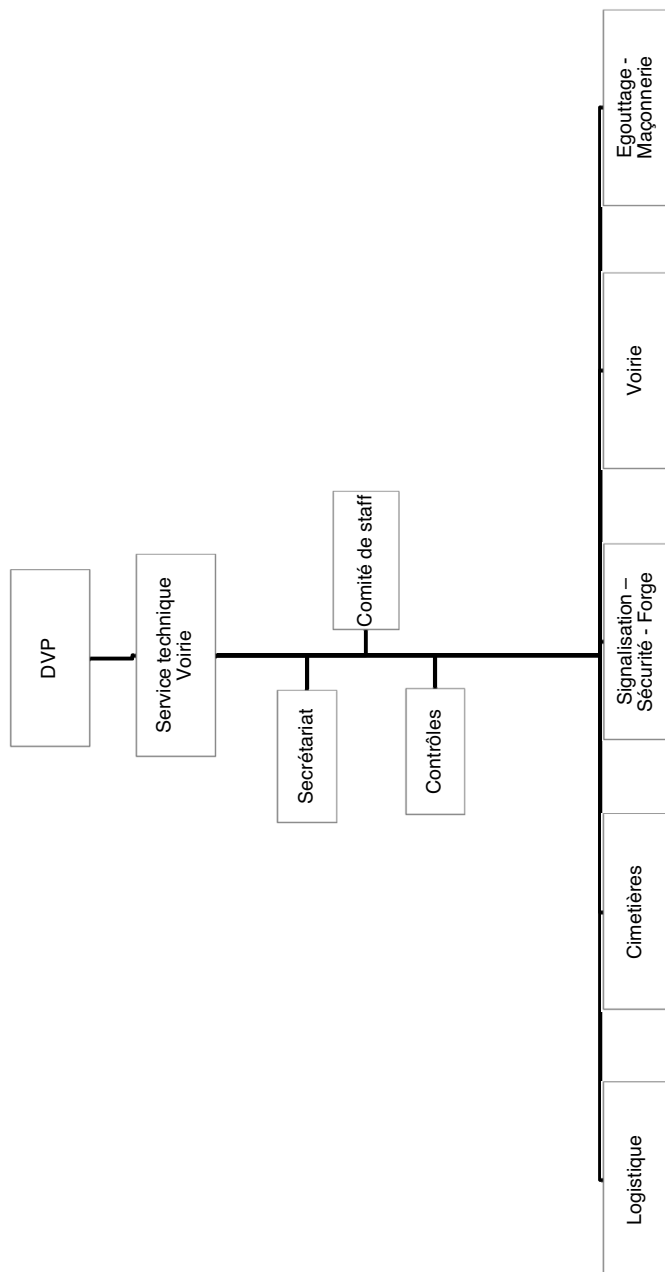
5.5. Divers hors DVP

Collaborations diverses au suivi des études des chantiers des organismes extérieurs :

- INASEP :
 - collecteur de Wépion
 - collecteur du Frizet
 - collecteur de Malonne
 - étude du réseau hydrographique de Jambes
 - étude "Coulées de boue"
 - étude Clos des Cépages à Wépion (réfection/égouttage)

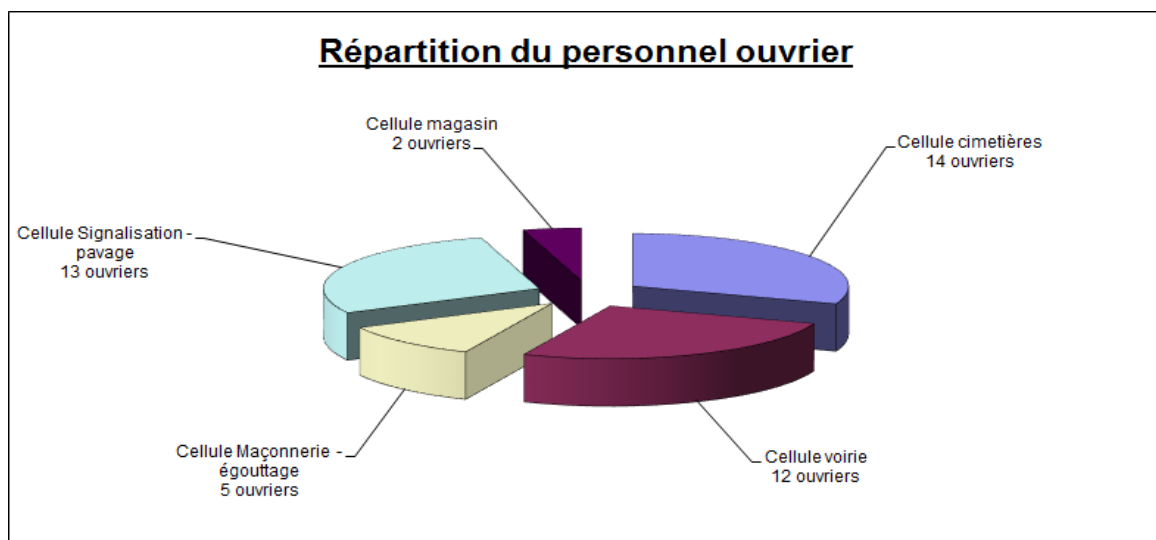
TECHNIQUE

VOIRIE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 2 secrétaires
- 3 responsables – Chefs de secteur
- 1 contrôleur des concessionnaires
- 3 surveillants de chantier
- 46 ouvriers



2. Missions permanentes

2.1. Voirie

- état de la surface des revêtements de la voirie, des trottoirs et espaces piétonniers, des accotements
- profil des bordures et filets d'eau
- tenue des accessoires de voirie

2.2. Egouttage

- état de fonctionnement des égouts collecteurs
- état de fonctionnement des avaloirs et dispositifs de collecte des eaux de ruissellement
- état de propreté des fossés

2.3. Signalisation routière

- état de la signalisation routière verticale et horizontale
- état des plaques de rue
- état du mobilier urbain (potelets, barrières, bancs ...)

2.4. Cimetières

- gestion des espaces d'inhumation
- tenue des registres de cimetière
- suivi administratif en relation avec l'Etat civil

2.5. Permis d'urbanisme et de lotissement

- check list des renseignements concernant l'équipement du domaine public et les infrastructures existantes et à créer
- avis technique sur les incidences des aménagements privés et particuliers dans les matières concernées

2.6. Domaine public

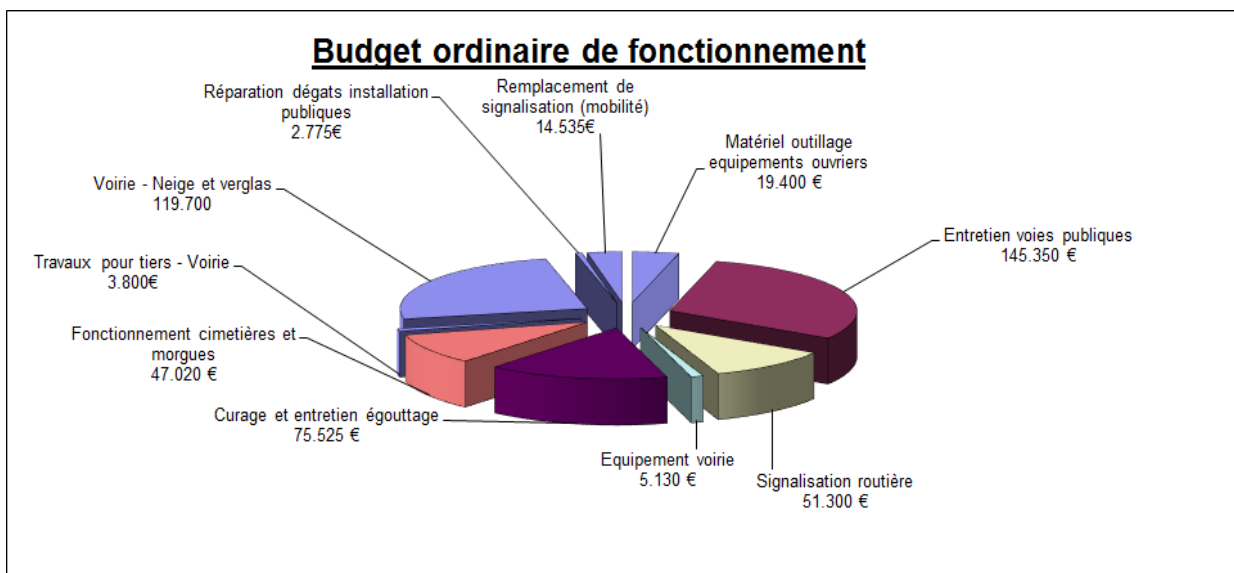
- entretien de revêtement voirie
- réparation de revêtement de trottoir et des espaces piétonniers
- réparation de l'égouttage
- stabilisation des accotements
- viabilité hivernale, épandage de sel
- curage des fossés
- marquage au sol
- pose de la signalisation verticale et horizontale et de rails de sécurité
- aménagement des abords des bâtiments communaux

3. Programmes de subsistance

- plan de déneigement
- plan de mobilité de Jambes et Namur
- tableau de bord du D.V.P.
- gestion des demandes d'intervention citoyennes via l'Intranet communal : 4.500 interventions, soit 1/3 des demandes totales adressées à la Ville

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 421/124-02	Matériel – Outillage – Equipements	66
DO 421/140-02	Entretien voiries	66
DO 424/124 MU-02	Entretien mobilier urbain	68
DO 421/140-11	Travaux pour tiers	66
DO 421/140-12	Voirie neige et verglas	72
DO 421/140-48	Réparations dégâts installations publiques	66
DO423/140-02	Signalisation routière	66
DO 423/140MO-02	Remplacement signalisation routière	66
DO 425/124V-02	Equipement voirie	68
877/124V-02	Entretien curage égouts (voirie)	136
DO 878/124-02	Fonctionnement cimetières et morgues	148



5. **Rapport d'activité**

5.1. **Marquages routiers**

Application de 3.939 kg de peinture soit 6.564 m² de signalisation routière horizontale et de 1.316,61 m² de lignes et symboles préfabriqués rétro réfléchissants en thermoplastique (marquage routier thermocollant).

5.2. **Signalisation routière**

Mise en place des supports verticaux de signaux routiers, réalisation des mentions additionnelles nécessaires à la matérialisation des délibérations du Conseil communal en matière de mesures de circulation et de sécurité ainsi qu'en matière d'information d'animation événementielle.

5.3. **Réparation et entretien de voiries**

Mise en œuvre sur le réseau routier et urbain de 447,45 tonnes d'enrobés stockables et de 180 tonnes de revêtement hydrocarboné à chaud.

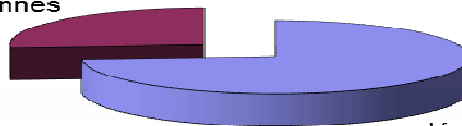
5.4. **Entretien d'espaces piétonniers, d'équipement de voiries et d'égouttage**

- remise sous profil d'éléments linéaires (filets d'eau, bordures, bandes de contrebutage)
- remise sous profil d'avaloirs, de chambres de visite, de canalisations d'égouts publics
- entretien de dallage et pavage de trottoirs, de squares et de revêtement d'espaces piétonniers
- entretien curage de fossés et de canalisations d'égouts publics (1.950 kg de produits d'entretien)
- réhabilitation de chemins de petite vicinalité

Les différentes prestations ont nécessité l'approvisionnement et la mise en œuvre de 44 tonnes de ciment, de 28 tonnes de sable de Rhin, 18 tonnes de sable maçon, 20 tonnes de sable béton, 42 m³ de béton préparé en centrale, 50,25 m³ de sable stabilisé, 89,1 tonnes de sable de concassage 0/4 et 44,75 de 0/8.

Les divers travaux et prestations dans le domaine de la voirie et de l'égouttage ont généré le transport et la mise en décharge de 543,06 tonnes de déchets inertes et de 193,06 tonnes de déchets valorisables.

déchets
valorisables
193,06 tonnes



déchets inertes
543,06 tonnes

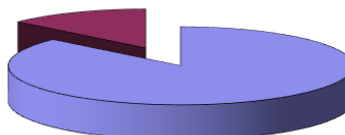
5.5. Activités exécutées à l'initiative de l'administration centrale

Mise en place de dispositions de sécurité pour la matérialisation à l'essai des aménagements visant à une meilleure convivialité des lieux.

5.6. Déneigement

Durant la période hivernale 2014-2015, il a été procédé à l'épandage de 566,60 tonnes de chlorure de sodium en vrac afin d'assurer la viabilité hivernale du réseau communal routier ainsi que 87 tonnes de chlorure de sodium en sacs pour maintenir la sécurité de passages piétons dans les squares, espaces piétons ainsi que les accès et allées de cimetière lors des inhumations.

chlorure de sodium
en sacs
87 tonnes



chlorure de sodium
en vrac
566,60 tonnes

5.7. Inhumations et cimetières

Les prestations pour les travaux d'inhumation ont généré le transport et la mise en décharge de 800,08 tonnes de déblais d'excavation, de 4,28 tonnes de déchets verts et de 58,22 tonnes de déchets de cimetières.

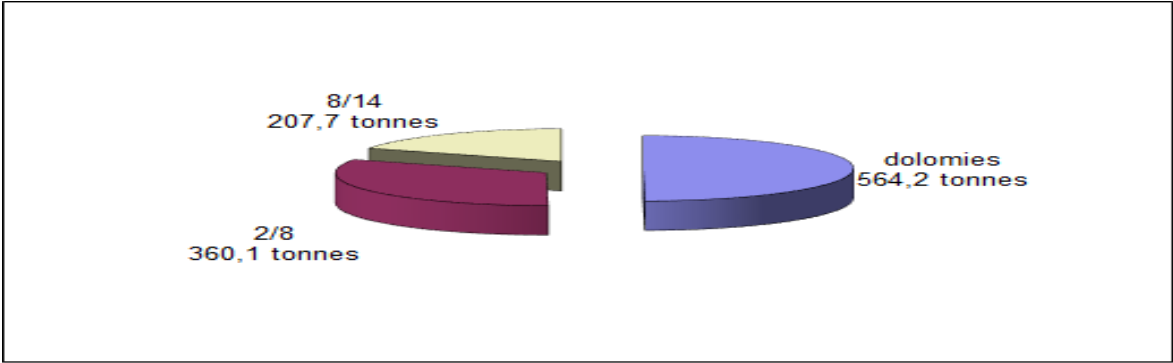
déchets de
cimetières
58,22

déchets verts
4,28 tonnes

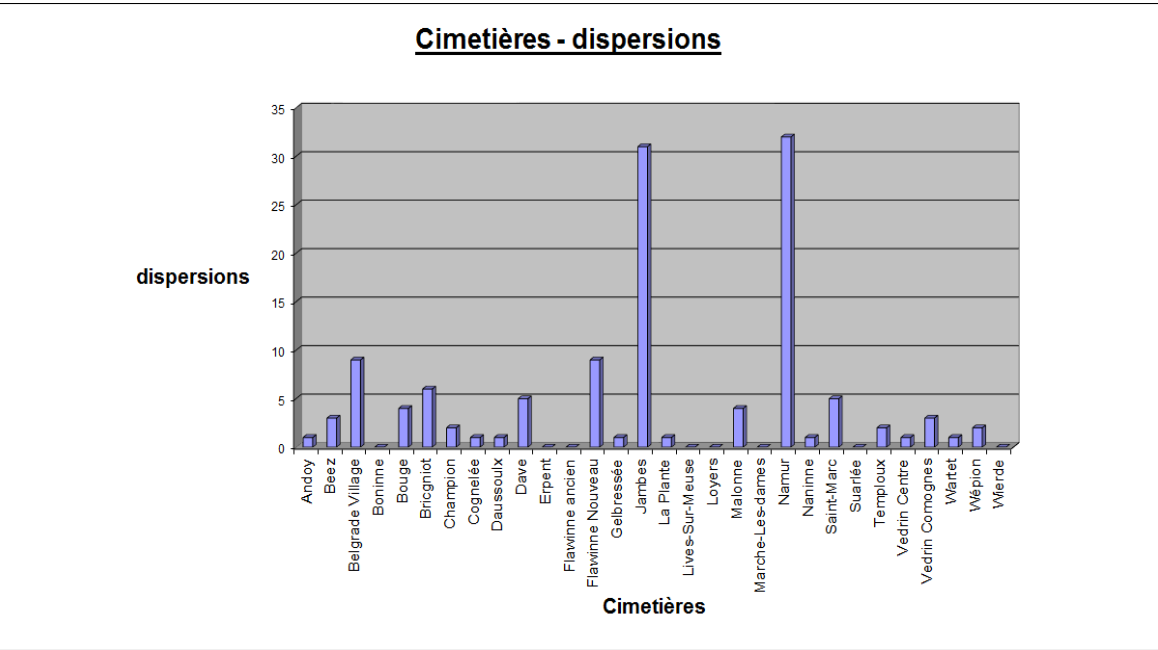
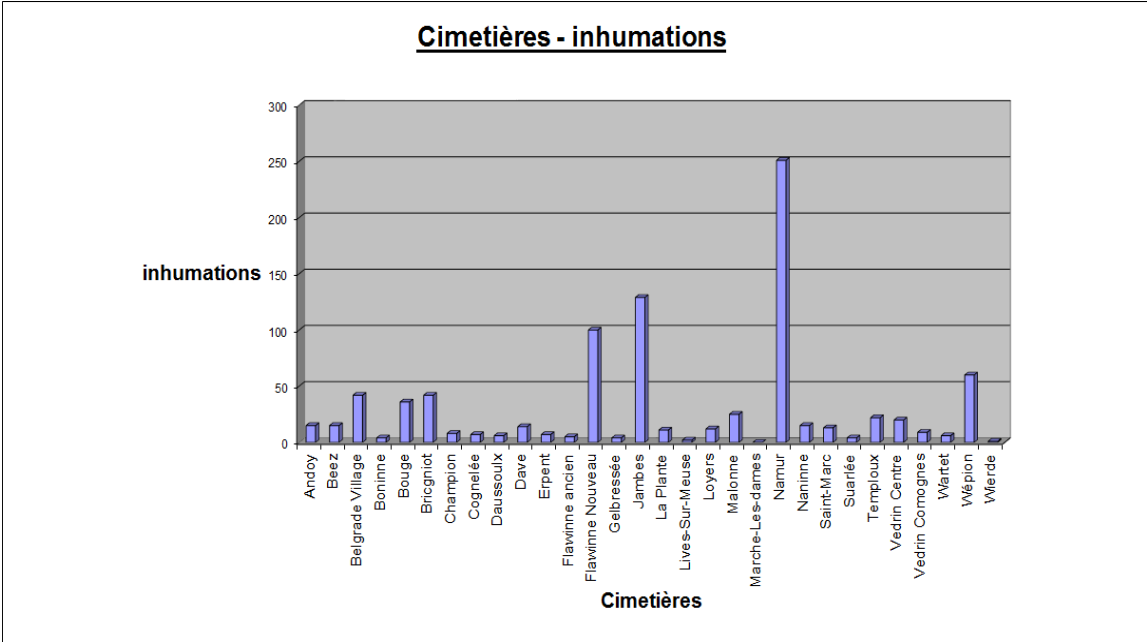


déblais d'excavation
800,08 tonnes

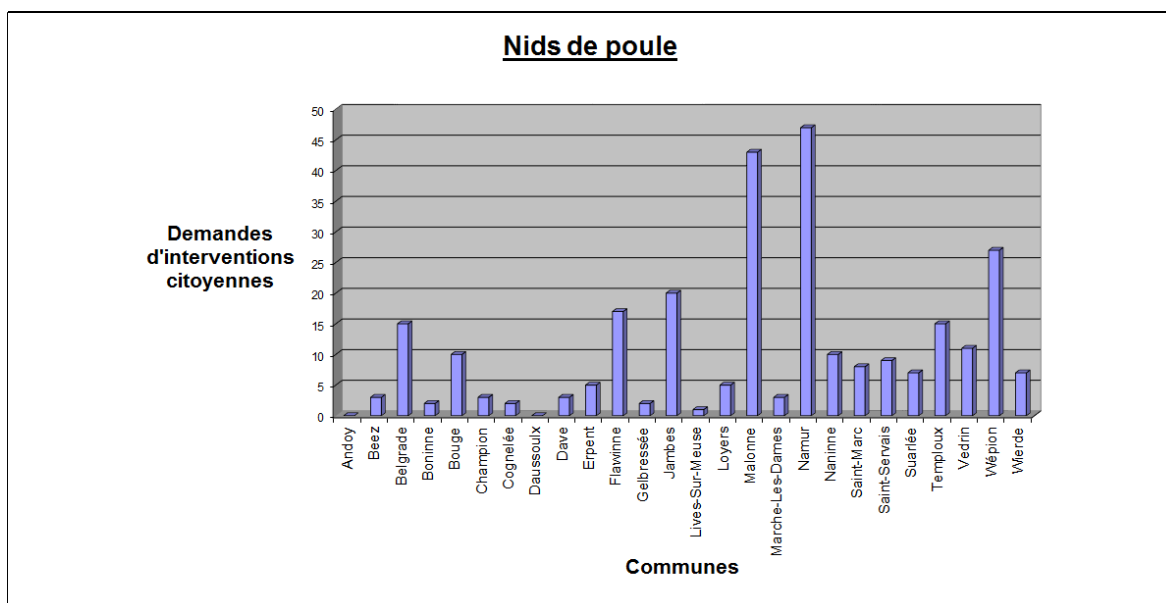
La mise en état des parcelles d'inhumation a nécessité la mise en œuvre de 564,2 tonnes de dolomies et l'entretien des allées 360,1 tonnes de « 2/8 » et 207,7 tonnes de « 8/14 » (empierrement de concassé calcaire).



Le service a réalisé diverses inhumations et dispersions dans les 30 cimetières selon les répartitions suivantes:

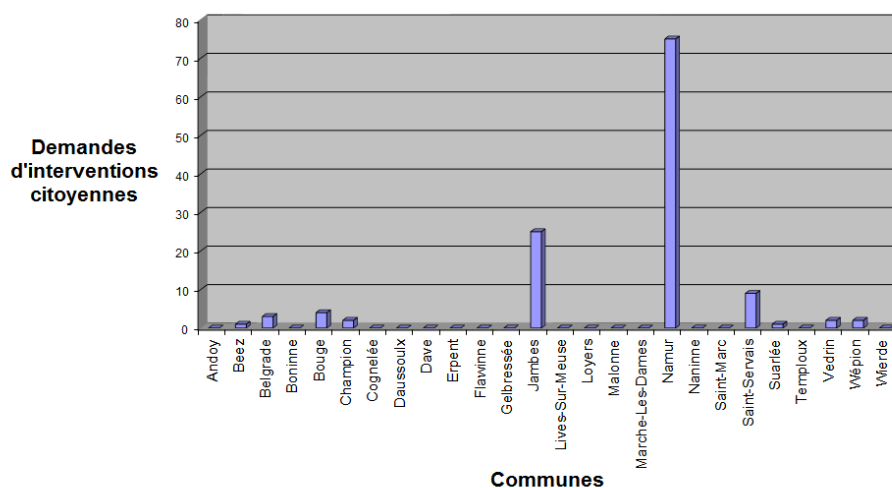


5.8. Statistiques des demandes d'interventions citoyennes



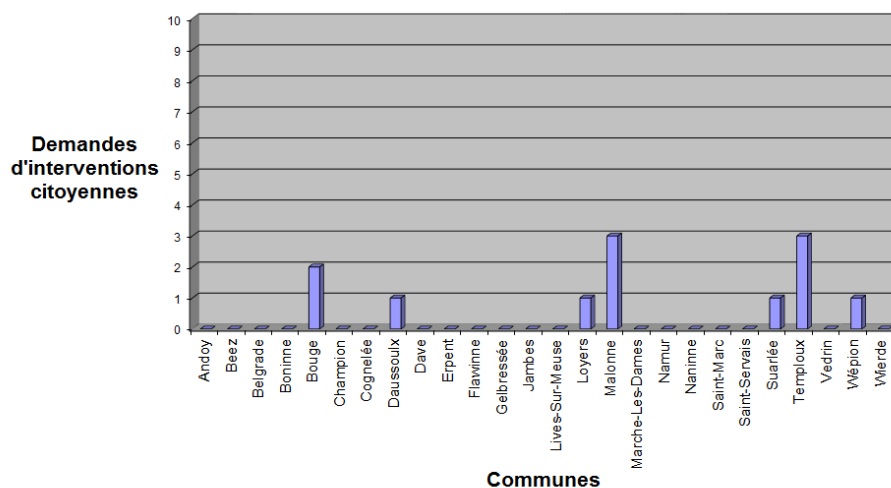
Nid de poule	
Andoy	0
Beez	3
Belgrade	15
Boninne	2
Bouge	10
Champion	3
Cognelée	2
Daussoulx	0
Dave	3
Erpent	5
Flawinne	17
Gelbressée	2
Jambes	20
Lives-sur-Meuse	1
Loyers	5
Malonne	43
Marche-les-Dames	3
Namur	47
Naninne	10
Saint-Marc	8
Saint-Servais	9
Suarlée	7
Temploux	15
Vedrin	11
Wépion	27
Wierde	7
Total	275

Trottoirs



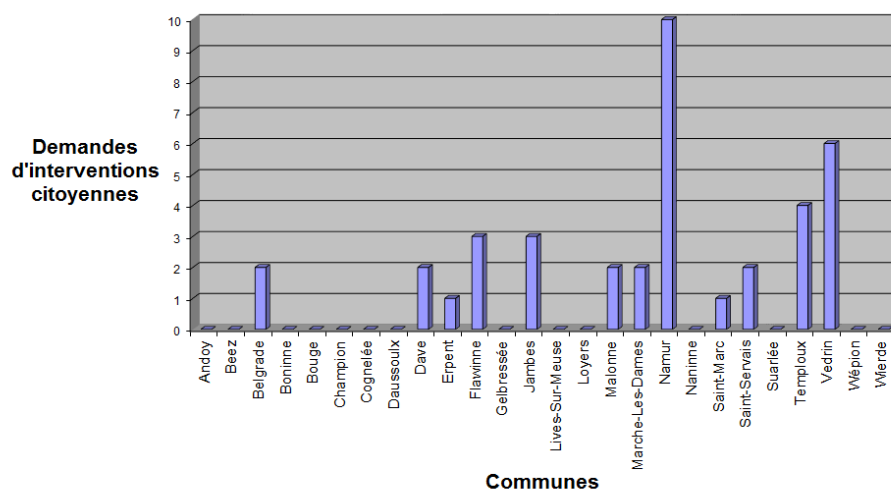
Trottoir	
Andoy	0
Beez	1
Belgrade	3
Boninne	0
Bouge	4
Champion	2
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	25
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	0
Namur	75
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	9
Suarlée	1
Temploux	0
Vedrin	2
Wépion	2
Wierde	0
Total	124

Fossés



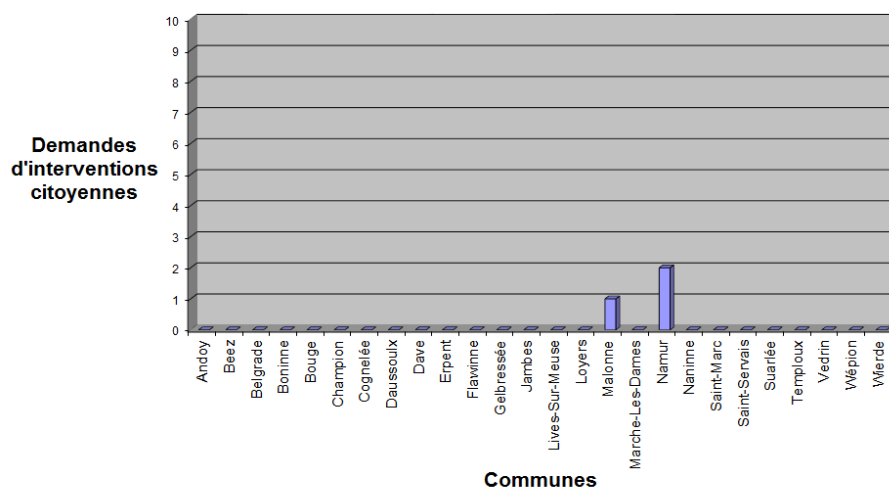
Fossés	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	2
Champion	0
Cognelée	0
Daussoix	1
Dave	0
Erpent	0
Flavinne	0
Gelbressée	0
Jambes	0
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	1
Malonne	3
Marche-les-Dames	0
Namur	0
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	0
Suarlée	1
Temploux	3
Vedrin	0
Wépion	1
Wierde	0
Total	12

chambre de visite



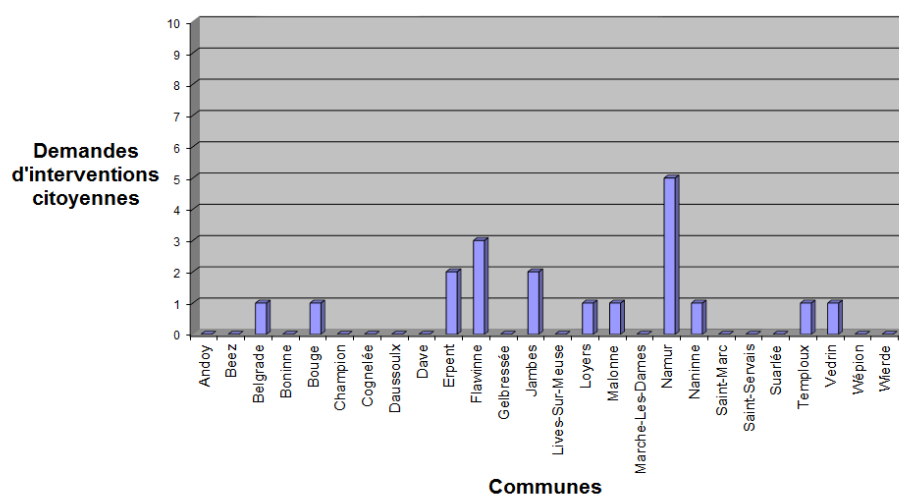
Chambres de visite	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	2
Boninne	0
Bouge	0
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	2
Erpent	1
Flawinne	3
Gelbressée	0
Jambes	3
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	2
Marche-les-Dames	2
Namur	10
Naninne	0
Saint-Marc	1
Saint-Servais	2
Suarlée	0
Temploux	4
Vedrin	6
Wépion	0
Wierde	0
Total	38

Infiltrations - inondations



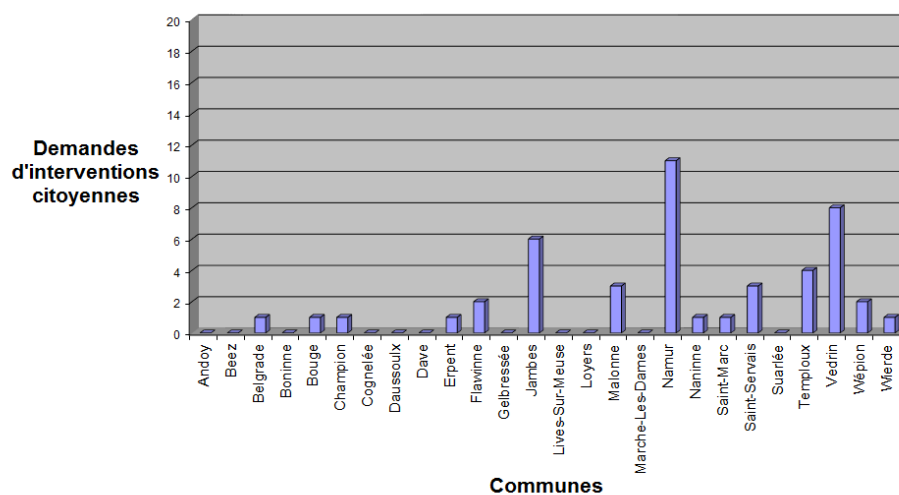
Infiltrations – Inondations	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	0
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	0
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	1
Marche-les-Dames	0
Namur	2
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	0
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	0
Wépion	0
Wierde	0
Total	3

Filet d'eau



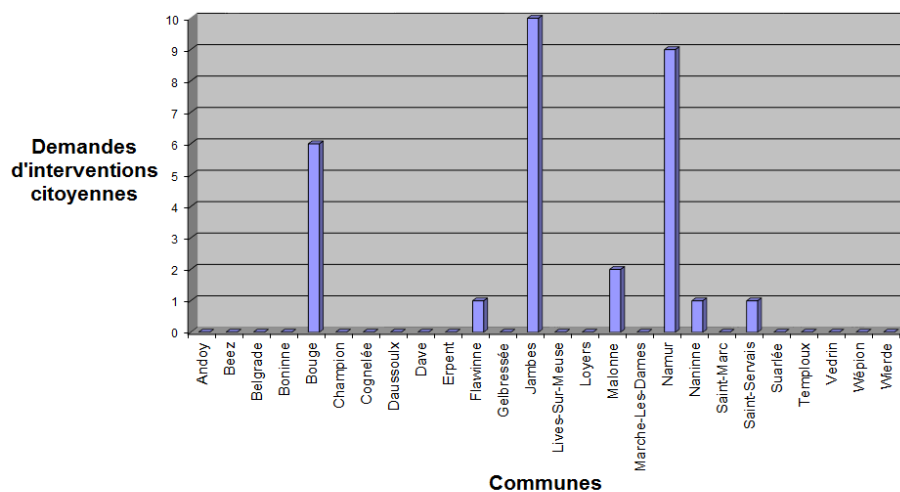
Filets d'eau	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	1
Boninne	0
Bouge	1
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	2
Flawinne	3
Gelbressée	0
Jambes	2
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	1
Malonne	1
Marche-les-Dames	0
Namur	5
Naninne	1
Saint-Marc	0
Saint-Servais	0
Suarlée	0
Temploux	1
Vedrin	1
Wépion	0
Wierde	0
Total	19

Avaloirs (Grille d'avaloir cassée, tombée, volée)



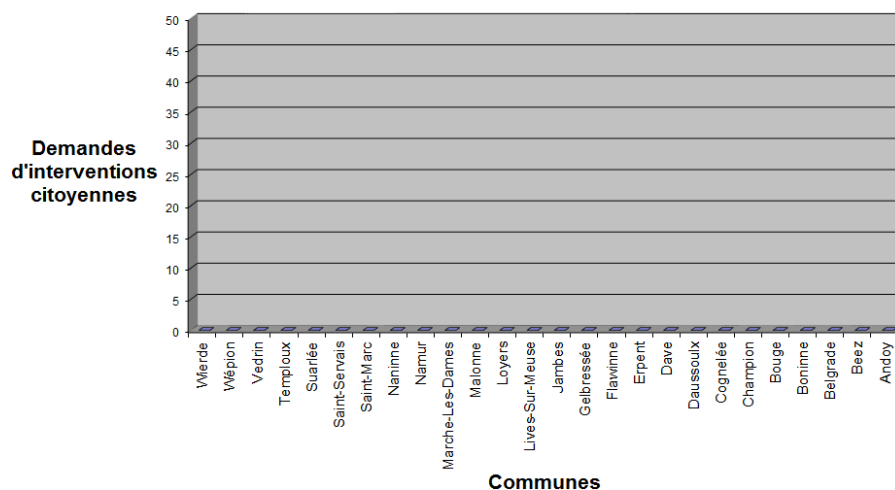
Avaloirs (grille d'avaloir cassée, tombée, volée)	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	1
Boninne	0
Bouge	1
Champion	1
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	1
Flavinne	2
Gelbressée	0
Jambes	6
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	3
Marche-les-Dames	0
Namur	11
Naninne	1
Saint-Marc	1
Saint-Servais	3
Suarlée	0
Temploux	4
Vedrin	8
Wépion	2
Wierde	1
Total	46

Concessionnaires



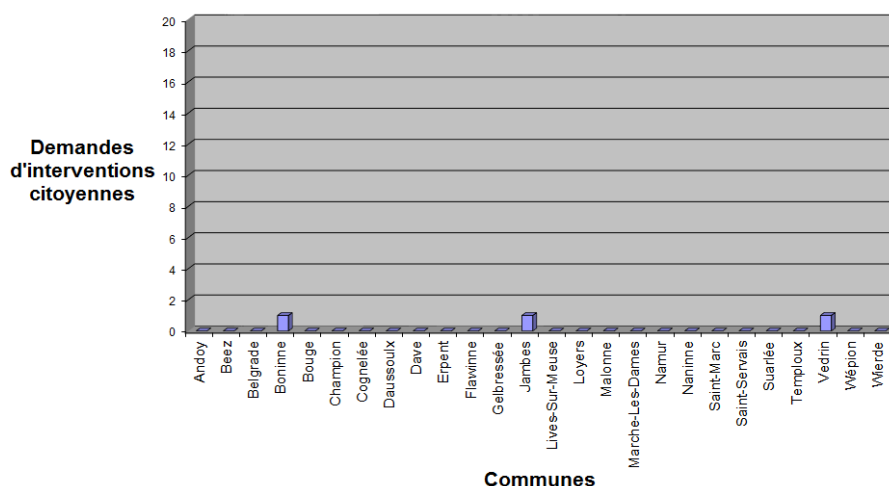
Concessionnaires	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	6
Champion	0
Cognelée	0
Daussoix	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	1
Gelbressée	0
Jambes	10
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	2
Marche-les-Dames	0
Namur	9
Naninne	1
Saint-Marc	0
Saint-Servais	1
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	0
Wépion	0
Wierde	0
Total	30

Déneigement - demandes de déneigement

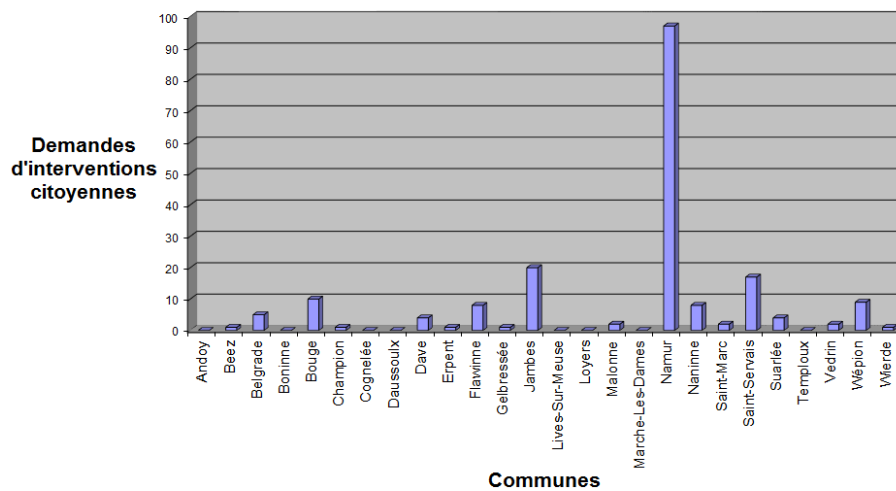
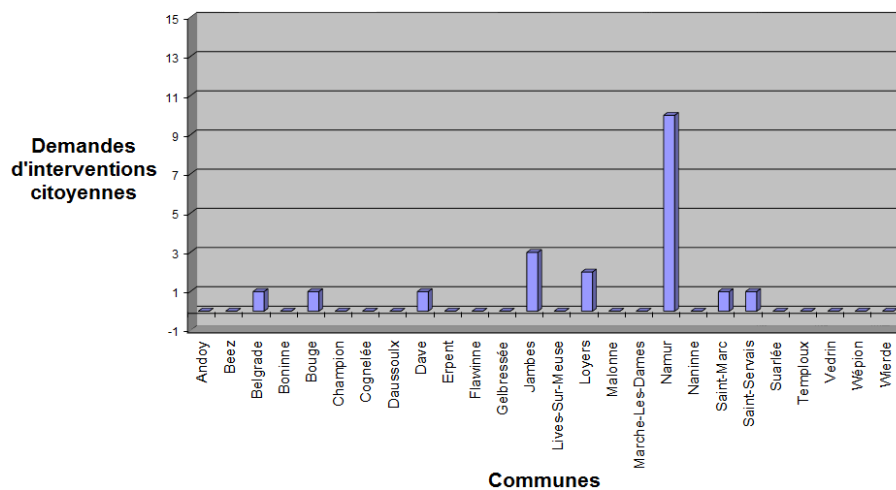
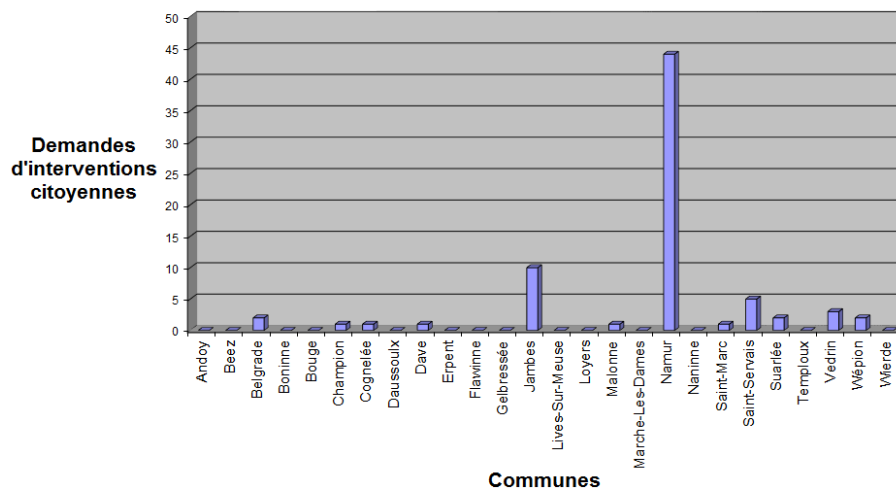


Déneigement (demandes de déneigement)	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	0
Bouge	0
Champion	0
Cognelée	0
Daussoulx	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	0
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	0
Namur	0
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	0
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	0
Wépion	0
Wierde	0
Total	0

Déneigement - demandes de sacs de sel

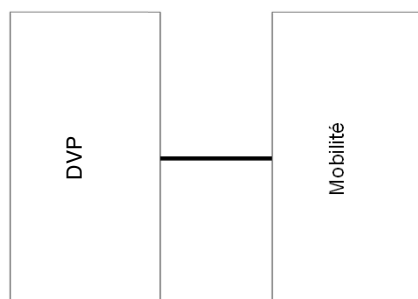


Déneigement (demandes de sacs de sel)	
Andoy	0
Beez	0
Belgrade	0
Boninne	1
Bouge	0
Champion	0
Cognelée	0
Daussoix	0
Dave	0
Erpent	0
Flawinne	0
Gelbressée	0
Jambes	1
Lives-sur-Meuse	0
Loyers	0
Malonne	0
Marche-les-Dames	0
Namur	0
Naninne	0
Saint-Marc	0
Saint-Servais	0
Suarlée	0
Temploux	0
Vedrin	1
Wépion	0
Wierde	0
Total	3

Signalisation - panneaux**Signalisation - peinture****Signalisation - potelets**

Signalisation				
	Panneaux	Peinture	Potelets	Total
Andoy	0	0	0	0
Beez	1	0	0	1
Belgrade	5	1	2	8
Boninne	0	0	0	0
Bouge	10	1	0	11
Champion	1	0	1	2
Cognelée	0	0	1	1
Daussoulx	0	0	0	0
Dave	4	1	1	6
Erpent	1	0	0	1
Flawinne	8	0	0	8
Gelbressée	1	0	0	1
Jambes	20	3	10	33
Lives-Sur-Meuse	0	0	0	0
Loyers	0	2	0	2
Malonne	2	0	1	3
Marche-Les-Dames	0	0	0	0
Namur	97	10	44	151
Naninne	8	0	0	8
Saint-Marc	2	1	1	4
Saint-Servais	17	1	5	23
Suarlée	4	0	2	6
Temploux	0	0	0	0
Vedrin	2	0	3	5
Wépion	9	0	2	11
Wierde	1	0	0	1
Total	193	20	73	286

MOBILITE



1. Composition du service

- 1 chef de service
- 6 agents administratifs

2. Missions permanentes

Le service Mobilité est chargé de la coordination des études et de la mise en œuvre des actions relatives à la mobilité (tous modes) sur le territoire de Namur.

2.1. Etudes

- Plans communaux de mobilité, plans de circulation et de stationnement, études d'aménagements, amélioration du réseau de transport en commun
- Etudes spécifiques « modes doux »
- Avis mobilité sur dossiers d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou d'environnement (dont des réponses aux réclamations formulées lors des enquêtes publiques)
- Avis mobilité sur des modifications (suppressions, déplacements, reprise dans le domaine public, ...) de voiries, chemins ou sentiers vicinaux
- Plans de mobilité spécifiques aux événements
- Evaluation et amélioration de l'accessibilité PMR (événements, aménagements, infrastructures)
- Plan de déplacements d'entreprise (PDE) pour les agents communaux
- Projet de développement de la mobilité numérique (Système de Transport Intelligent – STI) lié aux subsides FEDER.

2.2. Mise en œuvre et sensibilisation

- suivi de la mise en œuvre des différents dossiers étudiés cités au point 2.1. : suivi entre autres des décisions du Comité interne de Mobilité (CIM), du Comité Vélo, de la Commission communale vélo (Wallonie cyclable), du Comité PMR, des comités liés au projet Nam'in Move, du Comité « Gestion des feux de signalisation », organisation annuelle du Comité général de Suivi du PCM (CGS), etc
- mise en œuvre d'actions pour les piétons, y compris pour l'accessibilité des PMR (notamment dans le cadre des événements festifs namurois), pour la politique cyclable, pour les transports en commun, pour les motos, pour le PDE, pour les déplacements scolaires, etc
- mise en place de mesures de mobilité (circulation, stationnement, navettes P+R, accessibilité PMR, ...) lors d'événements récurrents ou ponctuels
- comptages vélos et circulation/stationnement
- actualisation du site Internet Mobilité, édition de Newsletters (adhérents à la charte « Namur, à vélo ! », agents communaux), réalisation de documents d'information/sensibilisation (dépliants, affiches, cartes cyclables, plans de stationnement), articles dans le Namur Magazine, etc
- Organisation d'événements de sensibilisation : Semaine de la Mobilité, Fêtes du Brevet du cycliste, Assemblée générale du Plan communal cyclable, campagne de courtoisie « Tous usagers », présence à des stands d'information, inaugurations, conférences de presse...

3. Programmes de subsistance

La matière traitée est nécessairement transversale et implique non seulement divers services communaux, mais aussi de nombreux partenaires externes à la Ville.

Les actions liées au Programme Stratégique Transversal structurent également le travail au sein du service (comités, suivi, ...).

3.1. Collaborations avec

- les services communaux faisant partie du CIM : Bureau d'études Voies publiques, services administratif et technique Voirie, Domaine public et Sécurité, Equipement urbain, Affaires économiques, département du Cadre de Vie, Police, Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain, etc
- le DAU - DBA : la concertation s'est renforcée par le biais notamment de réunions transversales autour de projets de demandes de permis, de la présence à certaines réunions de la CCATM (12/05 BC – Magondeaux – Lotinvest BC 09/06 – Bd Mélot et 09/06 BR – P+R Bouge)
- le DCV : entretien des pistes cyclables, avis Mobilité sur permis, ...
- le DGF dans le cadre des subsides Wallonie Cyclable, etc
- les partenaires institutionnels (SPW, TEC/SRWT, SNCB), les partenaires associatifs (Pro Vélo, Gracq, Sentiers.be, Empreintes, Collectif Accessibilité Namur, Gamah, ...), Taxistop, les partenaires privés (JC Decaux, ...), etc
- les Bureaux d'études publics/privés auxquels des missions en matière de mobilité sont confiées : INASEP, Transitec/Espaces Mobilités/ICEDD, Timenco, ...

3.2. Les divers plans dont s'occupe le service Mobilité

- plan communal de Mobilité de Namur et de Jambes: en collaboration avec les services faisant partie du CIM et avec les partenaires du CGS
- plan de stationnement : en collaboration avec les services faisant partie du CIM
- plan de déplacements d'entreprise – PDE (= plan de transport du personnel): collaboration avec les services du Personnel et de l'Equipement urbain, le Comité de négociation et avec des partenaires externes (SPW, TEC, SNCB, Taxistop, JC Decaux, la Province, ...)
- plan communal cyclable – PCC dans le cadre du projet pilote "Wallonie cyclable" subsidié par la Wallonie (= plan vélo): en collaboration avec les services faisant partie du CIM et les partenaires externes
- plan de voirie Vélos libres: 25 stations actuelles et examen des extensions éventuelles dans le cadre des charges d'urbanisme
- réseau communal de Mobilité douce: 1^{ère} phase réalisée en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)
- plan d'actualisation/révision de la signalisation piétonne et automobile au sein de la Corbeille
- développement des P+R avec les autres services communaux (service administratif Voirie, SEU, BEV, DAU) et les partenaires (TEC/SRWT, SPW)
- plans de mobilité spécifiques aux événements
- plan de circulation aux abords de la gare en phase transitoire avec la gare bus provisoire et en phase définitive
- étude "Nam'in Move" de réorganisation du réseau de bus sur l'ensemble du territoire de Namur
- le service est également associé à certaines étapes (délibé de principe, réunions, évaluation, ...) dans le cadre des plans d'aménagements subsidiés par la Wallonie (crédit d'impulsion, etc.)

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DE 138/733MO-51	Etude plan communal mobilité	16
DE 421/711MO-58	Acquisitions terrains Mobilité	20
DE 421/731MO-60	Travaux Mobilité	20

Article	Intitulé	Budget page
RO 421/465MO-02	Subvention Conseiller en Mobilité	61
RO 423/140MO-02	Remplacement signalisation	64
RO 522/161MO-01	Recettes diverses Mobilité	71
RO 522/465MO-01	Subvention Mobilité	71
DO 522/123MO-16	Promotion Mobilité	72
DO 522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	72
DO 522/124MO-48	Fonctionnement Mobilité	72
DO 522/331MO-01	Primes vélos électriques	72
DO 522/332MO-02	Subsides Actions Vélo	72
DO 522/332VC-01	Cotisation Club des Villes et Territoires cyclables	72

5. Rapport d'activités

5.1. Etudes

- lancement de l'actualisation du PCM de Namur: organisation du 1^{er} Comité de pilotage en juillet, d'une réunion technique en novembre, d'une présentation des enjeux au Collège en décembre, engagement complémentaire pour la réalisation par les bureaux d'études de comptages en novembre/décembre 2015
- 46 avis mobilité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme, permis unique, réponses aux réclamations lors d'enquêtes publiques, avis de principe ou avis préalables pour des dossiers à l'étude et divers avis sur les aménagements mobilité (parking Confluence, long-point N4 Belgrade, quartier du Palais de Justice et de l'université...)
- examen de dossiers d'aménagement du territoire en concertation avec la Police, le Bureau d'Etudes Voirie, le département du Cadre de Vie et le service Aménagement du Territoire pour des dossiers de permis d'urbanisation et de permis d'urbanisme pour des constructions groupées
- suivi de l'étude "Confluence" (y compris nouveau parking du Grognon, passerelle cyclo-piétonne Meuse, nouvelles voiries)
- suivi des études en vue de la suppression des passages à niveau Materne (examen de l'étude d'incidences), Velaine et Géronsart (avec collectrice et réaménagement du parking de l'Acinapolis)
- suivi d'une étude globale sur la signalisation routière et piétonne au sein de la Ville
- suivi d'une étude en vue de la mise en place d'une signalisation cycliste
- suivi de l'étude menée par le SPW et la Ville pour l'aménagement de la chaussée de Waterloo dans le cadre de la création du P+R Belgrade
- suivi de la mise en œuvre des recommandations de la note globale sur la gestion du stationnement et la création de nouveaux parkings au centre-ville
- recherche d'alternatives de stationnement dans le cadre des grands chantiers du centre-ville (avec focus sur le stationnement des agents communaux) et mise à jour du tableau de suivi des pertes/gains de stationnement dans les années à venir (participation au groupe de travail "dynamique urbaine")
- lancement d'une réflexion sur la tarification du stationnement en centre-ville et dans les P+R en lien avec l'évolution future de l'offre de stationnement à Namur
- participation à la réunion du groupe de travail des acteurs namurois du transport social
- étude des plans de mobilité pour les événements : les Fêtes de fin d'année, les Fêtes de Wallonie labellisé Back Safe, la Fête des Solidarités, l'organisation d'Eurofolk (Européade 2016), la rencontre des Guides catholiques, le passage du Tour de France et le concert Stars 80

- avis, évaluation et suivi des mesures destinées à améliorer l'accessibilité des PMR pour Cap estival, Verdur Rock, le marché de Noël, Namur Plage, les Jardins de la Maison de la Culture et le centre d'information touristique, dans le cadre du Comité PMR
- participation à des réunions techniques pour l'aménagement de la N4 Erpent dans le cadre de la création du P+R Erpent
- participation à l'élaboration du dossier de demande de permis du P+R de Bouge
- réflexions sur les livraisons au centre-ville
- élaboration progressive d'un Observatoire de la mobilité et cartographie des indicateurs
- participation à l'expérience pilote "Urbanzen" de mise en place d'une application de guidage de poids-lourds (avec le Centre de Recherche Routière)
- Participation à l'étude de réorganisation du réseau bus (Nam'in Move) et suivi de certaines fiches-actions pilotées par la Ville
- suivi des réunions relatives à la gestion des feux de signalisation avec le SPW
- participation à l'étude sur les feux sonores (SPW)
- participation à la réflexion sur la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- participation à l'élaboration du guide de bonnes pratiques relatif au stationnement piloté par le DAU
- appui au service Elections au niveau des mesures spécifiques PMR (stationnement, accessibilité des locaux de vote, informations, sensibilisation des agents électoraux communaux) pour la consultation populaire Parc Léopold du 8 février 2015
- lancement de l'analyse sur le développement de projets de mobilité numérique (en lien avec les subsides FEDER)
- suivi de l'étude de mobilité pour le quartier Montagne-Géronsart à Jambes dans le cadre de l'urbanisation du plateau
- participation à l'étude de projet pour Melot, Station, Gare, Borgnet (SKOPE) – Comité d'accompagnement
- études en vue de l'implantation de deux nouvelles stations Cambio à Salzinnes et Namur et de l'extension d'une station déjà en place
- lancement de la procédure de marché public pour une étude sur la mise en place d'une voie verte urbaine de la gare de Namur au parc d'Amée
- participation à la réflexion sur la rénovation du souterrain « gare » place de la Station
- participation à l'élaboration du dossier Crédit d'impulsion 2015 pour un aménagement cyclopiéton place d'Hastedon, rue Salzinnes-les-Moulins et quai de l'Ecluse
- étude du plan de circulation du quartier de l'Université et de la place du Palais de Justice
- études d'implantation de stationnement vélos sur le territoire et projet spécifique lié aux arrêts de transport en commun
- participation, avec le Centre de Recherche Routière, à un essai de compteurs « Metrocount » chaussée de Waterloo avec pour objectif de vérifier s'il est possible d'améliorer le schéma de classification utilisé actuellement.

5.2. Mise en œuvre

- suivi des formations et passage des brevets du cycliste pour 620 élèves (30 classes), en concertation avec l'ASBL ProVelo
- mise en œuvre et suivi des mesures mobilité (stationnement, circulation, navettes,...) et d'accessibilité pour les PMR (stationnement spécifique, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, navettes accessibles, ...) pour les Fêtes de fin d'année, les Fêtes de Wallonie, la Fête des Solidarités, la rencontre des Guides catholiques, le passage du Tour de France et le concert Stars 80

- diffusion de l'information sur les plans de mobilité spécifiques aux événements (site internet, cartes, newsletters aux agents)
- organisation et suivi de comptages vélos (observatoire du vélo) en mai et septembre (4^{ème} campagne annuelle)
- organisation, réalisation et suivi de comptages stationnement PCM Salzinnes en octobre
- acquisition de compteurs électroniques vélos permanents et suivi-analyse des données
- organisation des réunions de la Commission communale vélo (CCV) et participation aux Comités d'accompagnement au cours desquels les programmes d'actions Wallonie cyclable pour la réalisation du PCC sont présentés et défendus
- suivi et résolution des points noirs relatifs à la circulation des bus, identifiés par le TEC
- mise en œuvre et suivi des actions menées dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) pour les agents communaux (diffusion de newsletters internes, mise à disposition de vélos dans les services extérieurs, informations sur les mesures du PDE lors des séances d'accueil pour les nouveaux agents et des entretiens d'attribution d'abonnement au parking de l'Hôtel de Ville, évaluation des résultats de l'enquête de mobilité dans le cadre du diagnostic fédéral)
- poursuite de l'opération "Samedi Mobile"
- poursuite de la mise en œuvre du Plan communal cyclable (PCC) - Suivi des fiches actions "Infrastructures", "Stationnement", "Promotion" et "Organisation" et suivi administratif et financier de ces dossiers (déclarations de créance, reports, contacts avec le DGF et le SPW, ...)
- dépôt du dossier de décompte final du programme Wallonie cyclable 2011-2012 en collaboration avec le SAV, le STV et le DGF
- poursuite de la mise en place d'un "Réseau communal de mobilité douce" en rive droite de la Meuse
- organisation et suivi de 9 réunions du Comité interne de Mobilité
- organisation et suivi de 6 réunions du Comité PMR
- organisation et suivi de 5 réunions du Comité Vélo
- organisation de 3 réunions du Comité "Gestion des feux de signalisation" en partenariat avec le SPW
- participation aux réflexions du Comité de Conciliation du square Léopold – volet mobilité
- participation à une réunion publique sur l'aménagement cyclable "Wallonie cyclable" prévu boulevard de Meuse (26/02/2015), rédaction de divers rapports et organisation de plusieurs réunions dans le cadre de cet aménagement (qui a été amendé)
- réalisation d'une brochure sur l'accessibilité PMR dans la commune, inventaire des emplacements de stationnement, transports, aménagements spécifiques, infos utiles)
- ouverture du Chemin des Ecoliers
- poursuite de la construction d'un observatoire de la mobilité rassemblant diverses données statistiques (circulation, stationnement, modes doux...) en lien avec le projet Transcarto
- participation aux réunions organisées dans le cadre du PST

5.3. Sensibilisation

- organisation d'une Assemblée générale du Plan namurois du Vélo
- organisation de la Fête des brevetés cyclistes (23 juin)
- mise à jour continue du site Internet "Namur Mobilité" (événements, nouveautés, actions spéciales, ...), travail sur la refonte vers le nouveau site et création du site cyclestyle.be
- promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) : newsletters régulières aux agents, séances d'informations générales à destination des agents, information systématique des nouveaux agents, entretiens personnalisés (itinéraires vélo, multimodalité dans le cadre des nouveaux abonnés

au parking de l'Hôtel de Ville, etc.), organisation de deux séances de bike coaching pour les agents, d'un vélo trafic pour les bénéficiaires de la prime vélo électrique et actualisation du programme intranet relatif aux mesures de mobilité en faveur des agents dans le cadre des déplacements domicile-travail ou professionnels

- information sur la mobilité namuroise lors des séances d'accueil des nouveaux habitants (2 séances)
- réalisation de différentes affiches ou supports papier (et site Internet) en fonction des événements ou sensibilisations menés par le service (Plan de déplacements d'entreprise, brevet du cycliste, Semaine de la Mobilité, zone de rencontre Ange, PCC, inauguration du réseau de Mobilité douce, campagne de communication "Courtoisie", Cyclestyle, ...)
- semaine de la Mobilité :
 - information des agents et promotion des modes de déplacement alternatifs (concours, tombola, petits déjeuners avec un jour de photomaton, cadeaux « mobilité »...) avec points info à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au SRI, au commissariat de Police d'Hastedon (Plan de déplacements d'entreprise, ...)
 - participation des agents cyclistes au Défi vélo (SPW)
 - organisation d'une campagne d'information et de promotion des modes de déplacement alternatifs à l'accueil de l'Hôtel de Ville
- relais de l'information sur le portail de covoiturage spécifique à la commune
- organisation d'une campagne de sensibilisation sur le thème de la courtoisie dans les espaces partagés (RAVeL, trottoirs partagés) présentant un volet communication (vidéos, spot radio, affiches, flyers, ...) et un second volet "infrastructure" (marquage au sol et panneaux)

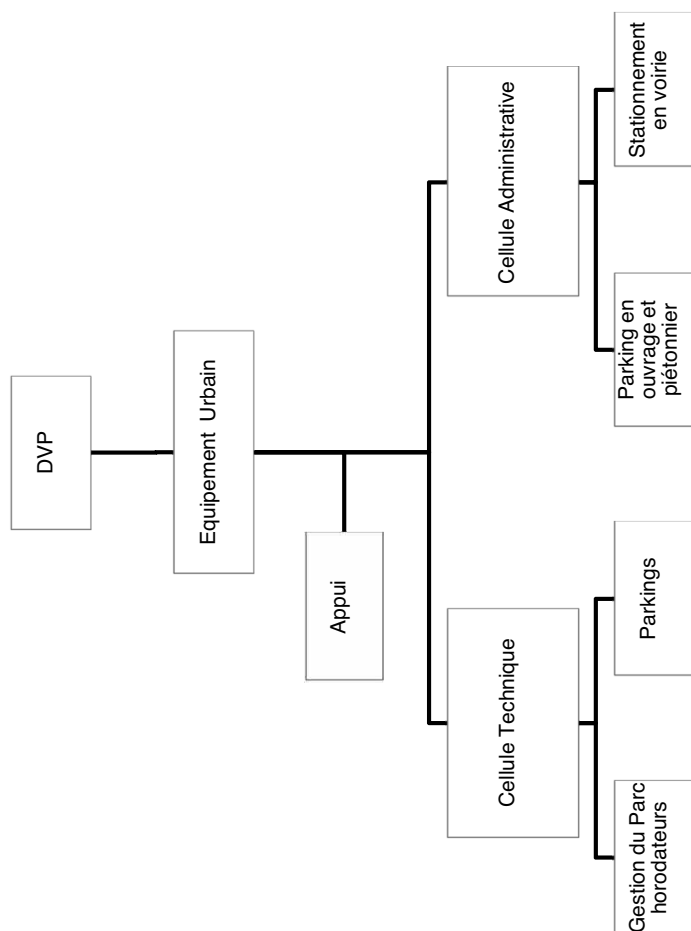
La Ville a continué à œuvrer en tant que "Ville Pilote Wallonie Cyclable" tout au long de l'année.

Le service Mobilité a participé à Vélocity Nantes en juin 2015.

Le service Mobilité a participé aussi aux réunions "CeM Grandes villes" dans le cadre du subside alloué par la Région pour l'engagement d'un CeM (entre autres la visite à Mons en octobre).

EQUIPEMENT

URBAIN



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 6 agents administratifs
- 1 agent technique
- 13 agents de contrôle du stationnement
- 8 gardiens de parking
- 2 techniciens horodateurs

Adresse : rue des Dames Blanches, 21 (2^e et 3^e étage) à 5000 Namur.

2. Missions permanentes

- gestion administrative, financière et technique des parkings de la Ville : parking de l'Hôtel de Ville, P+R Expo, P+R Saint-Nicolas, parking des Casernes I et II
- gestion administrative des cartes de stationnement (riverains, médecins, etc.)
- gestion administrative et financière des cartes d'accès aux différents piétons
- gestion technique des bornes d'accès aux différents piétons
- contrôle général du stationnement en voirie (zones bleues et zones horodateurs)
- gestion du dossier « Vélos en libre-service »
- gestion administrative des abris pour voyageurs du TEC
- gestion administrative des dossiers de signalisation de proximité
- gestion administrative et technique des panneaux de signalisation dynamique des parkings
- gestion administrative des dépanneurs habilités aux enlèvements des véhicules en infraction
- gestion des navettes fluviales touristiques « Namourettes »
- gestion administrative et technique du parc horodateurs

3. Programmes de subsistance

Politique générale du stationnement (en collaboration avec le service Mobilité).

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
RO 040/366-HO-07	Horodateurs – cartes riverains	120
RO 040/366-PA-07	Parkings	120
RO 040/366-PR- 07	Parkings P+R	120
DE 424/731-60	Travaux parking (T.C.)	22
DE 424/744-51	Matériel horodateurs - installation	22
DO 424/123-16	Promotion générale	66
DO 424/124DT-48	Dégâts de tiers parkings et horodateurs	66
DO 424/124HO-06	Fonctionnement parkings – horodateurs contrats	66
DO 424/124HO-48	Fonctionnement parkings - horodateurs	66
DO 424/124MU-06	Entretien bornes télescopiques	66
DO 424/124MU-48	Réparation mobilier de stationnement	66
DO 424/124NF-48	Fonctionnement navette fluviale	66

Article	Intitulé	Budget page
DO 424/124PA-06	Entretien parkings - contrats	66
DO 424/124SU-02	Matériel outillage parkings + horodateurs	66
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings	66
DO 424/124PA-48	Fonctionnement parkings	66

5. Rapport d'activités

5.1. Gestion des horodateurs et des parkings

5.1.1. Horodateurs

Actuellement au nombre de 157 pour gérer plus de 2.555 places de stationnement

Zone rouge max 2h00		Zone verte max 4h00		Zone orange max 8h00	
30'	0,25 €	30'	0,25 €	30'	0,25 €
1h00	1,00 €	1h00	0,75 €	1h00	0,50 €
2h00	3,00 €	4h00	3,00 €	8h00	4h00

5.1.2. Cartes « riverains »

3.221 cartes délivrées

Zone bleue : Nombre d'emplacements : 2.249

- 1^{ère} carte : 10,00 €/an (2.171 cartes)
- 2^{ème} carte : 150,00 €/an (78 cartes)

Zone horodateur : Nombre d'emplacements : 2.555

- 80,00 €/an (909 cartes)

Cartes médecins

- 100 €/an (44 cartes)
- 250 €/an (3 cartes)

Voitures Cambio : 16 cartes

5.1.3. Parking de l'Hôtel de Ville

- 358 places dont 5 emplacements P.M.R
- ouvert de 07h30 à 19h30 du lundi au jeudi
- ouvert de 07h30 à 02h00 du vendredi au samedi
- 39 locataires au niveau - 1
- 244 agents (abonnés) au niveau - 2

5.1.4. Parking des Casernes 1 et 2

- 650 places dont 6 emplacements P.M.R.
- parkings accessibles 24h/24 pour les abonnés
- zone horodateurs : ouvert le samedi de 10h00 à 18h00

- 836 abonnements délivrés

5.1.5. P+R Namur-Expo

- parking accessible 24h/24
- 450 places dont 11 emplacements P.M.R.
- 289 abonnements délivrés

5.1.6. Port du Bon Dieu – FIN 30/06/2015

- parking accessible 24h/24
- 198 places
- 62 abonnements délivrés

5.1.7. P+R Saint-Nicolas

- parking accessible 24h/24
- 276 places dont 6 emplacements P.M.R.
- 215 abonnements délivrés

5.1.8. Bornes « accès piétonnier » et chemin de halage

- ouverture libre (sauf rue Basse Marcelle : 1 seule plage horaire de 09h00 à 11h30) :
 - de 05h30 à 07h30
 - de 09h00 à 11h30
 - de 17h30 à 20h00
- 467 cartes délivrées (dont 157 aux riverains) :
 - administrations publiques
 - riverains (garage) ou déménagements
 - festivités et entrepreneurs

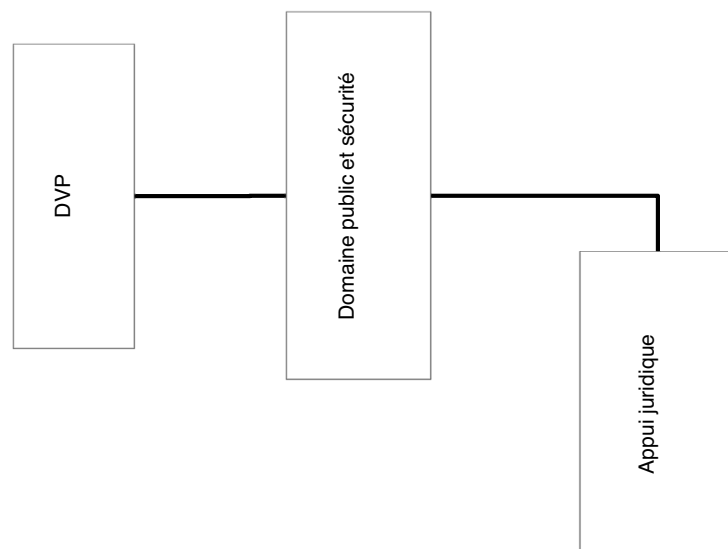
5.2. Recettes

Libellé	Montant
Smart Park	2.610,00 €
Recettes billets horodateurs (redevances)	1.464.585,35 €
Recettes perçues aux horodateurs	2.070.280,77 €
Cartes « riverain »	114.960,00 €
Bornes piétonniers	9.365,00 €
Total recettes du stationnement en voirie	3.661.801,12 €
Parking Hôtel de Ville	615.338,25 €
Parking Port du Bon Dieu	1.830,00 €
P+R Saint-Nicolas	149.390,95 €
Parking Namur Expo	138.206,75 €
Parkings des Casernes	154.570,00 €
Total recettes du stationnement en ouvrage	1.059.335,95 €
Total	4.721.137,07 €

5.3. Dépenses

Libellé	Montant
19 poubelles parking Hôtel de Ville	7.563,71 €
Mise à jour programme de gestion parking Hôtel de Ville	21.979,65 €
5 terminaux + 4 imprimantes contrôle du stationnement	29.914,94 €
Remise à neuf marquage au sol P+R Saint-Nicolas et Expo	23.775,88 €
9 tirelires blindées pour horodateurs	9.483,10 €
Total	92.717,28 €

DOMAINE PUBLIC & SECURITE



1. Composition du service

- 1 chef de service
- 1 chef de service adjoint
- 1 appui juridique
- 7 agents administratifs

2. Missions permanentes

Le service est chargé :

- d'assurer la gestion du domaine public dans le cadre de demandes
 - de manifestations culturelles, sportives, festives
 - d'affichage
 - de distribution
 - de placement de containers, enclos et échafaudages
- d'intervenir en matière de police de la circulation routière et de stationnement
- de contrôler le respect de la réglementation par les entreprises de taxis (évaluation des chauffeurs, renouvellement des permis, ...)
- d'organiser les examens pour les chauffeurs de taxis
- de traiter l'ouverture des débits occasionnels de boissons fermentées et spiritueuses
- de veiller à la fermeture des établissements troublant la tranquillité publique
- de prendre part à la planification d'urgence et d'intervention (suivi des formulaires de sécurité, participation à la cellule de sécurité, suppléance de la fonctionnaire PLANU)
- d'être le relais entre le citoyen et la Province de Namur eu égard aux calamités (collecte de doléances des citoyens et aide dans le suivi de leur dossier)
- de gérer les activités ambulantes, en dehors des marchés, situées sur le domaine public,
- de veiller au suivi des demandes de prévention incendie
- de s'occuper de diverses matières éparses (exploitation de jeux de hasard de classe 2, ...)

3. Programmes de subsistance

- En général:
 - Code de la démocratie Locale et de la Décentralisation
 - Nouvelle Loi Communale
 - Règlement général de Police
- Règlements complémentaires à la circulation routière:
 - Loi coordonnée du 13/03/1968 relative à la police de la circulation routière
 - Décret du 19/12/2009 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne
 - Arrêté Royal du 1/12/1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique
 - Arrêté Ministériel du 11/10/1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes
 - Circulaire ministérielle du 14/11/1999 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière
- Taxis

- Règlement Communal sur l'exploitation des services de taxis
- Décret du 18/10/2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voiture avec chauffeur et ses arrêtés d'exécution
- Divers
 - Loi du 28/12/1983 sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses
 - Loi du 12/07/1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités naturelles (compétence régionalisée du 1/1/2015 -> nouvelle réglementation: Décret du 26/05/2016+AGW du 21/07/2016)
 - Loi du 25/06/1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines
 - Arrêté Royal du 24/09/2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes
 - Règlement du 17/12/2007 relatif aux activités ambulantes en dehors des marchés en domaine public
 - Règlement de la Police du 26/06/2015 relatif aux prestations des artistes de rue sur la voie publique

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Néant.

5. Rapport d'activités

5.1. Police

5.1.1. Arrêtés de M. le Bourgmestre

- 1.105

5.1.2. Ordonnance du Conseil communal

- mesures d'ordre et de sécurité à l'occasion des Fêtes de Wallonie

5.1.3. Règlement de Police

- prestations des artistes de rue sur la voie publique: adoption d'un nouveau règlement

5.1.4. Projet d'Arrêté ministériel

- Beez, avenue Reine Elisabeth: signalisation lumineuse

5.2. Règlements complémentaires

5.2.1. Conseil communal du 22/01/2015

- Namur, route Merveilleuse: stationnement interdit
- Namur, rue Pepin: création de deux emplacements pour handicapés
- Naninne, rue de la Perche: stationnement interdit

5.2.2. Conseil communal du 19/03/2015

- Daussoulx : extension de la zone agglomérée
- Rhisnes, Nouvelle route de Suarlée : sens giratoire, piste cyclable et marquage au sol

- Saint-Servais, rue des Trois Piliers : suppression d'un emplacement pour handicapés

5.2.3. Conseil communal du 30/04/2015

- Namur, rue de Fer : suppression d'une zone de livraison

5.2.4. Conseil communal du 28/05/2015

- Jambes, quai de Meuse : cartes riverains
- Jambes, boulevard de la Meuse : suppression d'un emplacement pour handicapés
- Namur, avenue Arthur Procès : suppression d'un emplacement pour handicapés
- Namur, place de la Station : stationnement (zones de livraison et taxis)

5.2.5. Conseil communal du 25/06/2015

- Jambes, boulevard de la Meuse : instauration d'un SUL
- Namur, rue Château des Balances : instauration d'une zone 30 et d'un SUL et rue Alfred Becquet : sens unique et site spécial franchissable
- Namur, avenue Albert 1er : stationnement interdit
- Namur, rue de la Prévoyance : suppression d'un emplacement pour handicapés
- Namur, rue Fort Saint-Antoine : suppression d'un emplacement pour handicapés

5.2.6. Conseil communal du 10/09/2015

- Belgrade, rue Auguste Lebrun : stationnement interdit
- Jambes, square Jean Mosseray : stationnement interdit
- Vedrin, rue du Blanc Bois : création d'un passage pour piétons

5.2.7. Conseil communal du 15/10/2015

- Saint-Servais, Ancienne chaussée de Perwez : stationnement interdit
- Saint-Servais, rue Adolphe Ortmans : création d'un emplacement pour handicapés

5.2.8. Conseil communal du 12/11/2015

- Namur, place Abbé Joseph André : car-sharing

5.2.9. Conseil communal du 17/12/2015

- Jambes, chaussée de Liège : stationnement interdit
- Namur et ses sections : instauration d'une « zone 30 abords écoles »

5.3. Taxis

5.3.1. Certificats de capacité chauffeurs

- 35

5.3.2. Autorisations

- 42

5.4. Autorisations diverses

5.4.1. Autorisations pour soirées dansantes

- 64

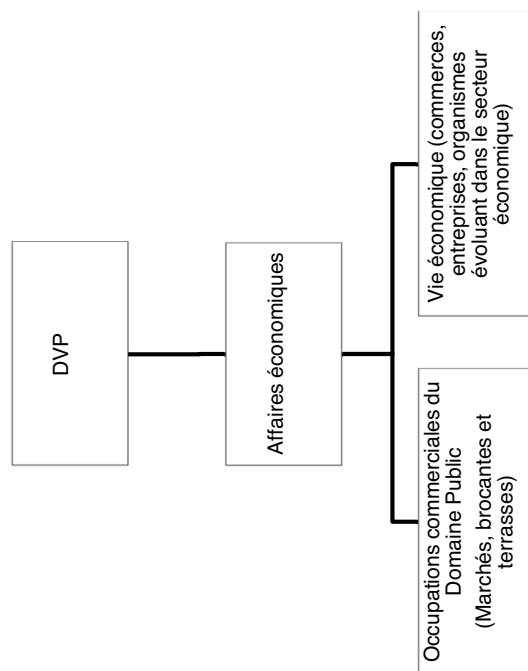
5.4.2. Autorisations pour publicités provisoires

- 86

5.4.3. Autorisations pour les concerts

- 32

AFFAIRES ECONOMIQUES



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 Chef de bureau administratif
- 5 agents administratifs

2. Missions permanentes

Le service joue un rôle d'interface entre l'Administration et le monde économique (commerçants sédentaires et ambulants, entreprises, acteurs économiques publics et privés, associations locales, etc.) et se compose de 2 cellules :

2.1. Occupations commerciales du domaine public

2.1.1. Intervention en amont de l'autorisation

- occupation par des commerçants:
réalisation d'enquêtes *in situ* en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc.
- occupation occasionnelle par des non-commerçants:
(ex. société de marketing, action de sensibilisation, distribution publicitaire, etc.).
Emission d'un avis circonstancié sur les demandes d'occupation au regard des contraintes de l'organisation des marchés, du maintien de la visibilité et de l'accessibilité des commerces sédentaires.

2.1.2. Délivrance des autorisations d'occupation par les sédentaires

Toute occupation (terrasses, chevalets, étals, stands publicitaires, etc.) du domaine public requiert une autorisation préalable délivrée par le service. Cette compétence lui a été donnée par le Collège communal au 30/01/2015).

Toute occupation commerciale est soumise au paiement d'une redevance.

2.1.3. Intervention en aval de l'autorisation

- contrôle du respect des conditions d'occupation
- établissement et perception des droits de place relatifs à l'occupation

2.1.4. Organisation et gestion administrative des marchés et brocantes hebdomadaires sur l'entité de Namur

- 8 marchés hebdomadaires
- 2 brocantes hebdomadaires organisées par la Ville de Namur
- 2 marchés annuels exceptionnels: le traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et le marché aux chrysanthèmes à Namur, place de l'Ange et sur la place de l'Eglise à Flawinne
- perception des droits de place sur les marchés et brocantes
- perception de la redevance pour raccordement à l'électricité sur les marchés

2.2. Événements, vie économique et règlements économiques

- délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et de patentes (pour les débits fixes et ambulants)

- délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca (autorisation d'exploiter, un bingo, etc.)
- interface entre les commerçants et l'administration communale:
 - aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables. Mise à jour continue du « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants » dont une partie est consacrée à l'horeca
 - relayer les problèmes de certains commerçants auprès du/des service(s) compétent(s) (ex: mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc.)
- dérogations au repos hebdomadaire accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme "centres touristiques" (15 dérogations annuelles)
- dérogations aux heures de fermeture obligatoires
- consultation: à la demande du Domaine public et Sécurité ou de services communaux en charge de création ou de soutien à divers événements (Fêtes, Sports, Jeunesse, Culture, Tourisme, Information et Communication, etc.) ou de services communaux en charge des travaux d'aménagement de l'espace public ou de voirie (Mobilité, Voirie), émission d'un avis circonstancié au regard des contraintes de l'organisation des marchés, du maintien de la visibilité et de l'accessibilité des commerces sédentaires et de la réglementation économique
- gestion de dossiers ponctuels liés au commerce
- assurer un dialogue permanent avec les associations de commerçants du Grand Namur (Jambes, Namur, Saint-Servais et Salzinnes):
 - organisation et suivi de réunions
 - aide ponctuelle notamment dans le cadre de la mise en place d'animations particulières
 - coordination d'actions menées en collaboration avec différents partenaires (UCM, CCI, BEP, etc.)
- collaboration Forem Conseil/Ville: gestion, au sein de l'Espace citoyens, de valves dédiées à l'affichage des offres d'emplois Forem Conseil (« Espace Emplois ») au travers de leur mise à jour hebdomadaire
- initier ou soutenir des actions visant à renforcer l'attractivité des entreprises et des commerces namurois en partenariat avec de organismes extérieurs (UCM, CCI, BEP, CPAS, etc.)
- collaboration avec l'asbl gestion de centre-ville Gau Namur (Groupement des Acteurs Urbains): actions d'animation, actualisation d'une base de données commerciales conjointes, participation aux CA/AG
- participation à l'instruction des demandes d'autorisation d'implantations commerciales: remise d'un avis sur chaque demande introduite. Encadrer et assurer le suivi de projets de développement économique et commercial
- interface avec des organismes évoluant dans le secteur économique (BEP, CCI, UCM, NEW, Infopôle, organismes de formations, etc.)

3. Programmes de subsistance

- règlement communal du 26/04/10 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés en domaine public
- règlement communal du 17/10/13 "Redevances sur les emplacements et le raccordement électrique sur les marchés"
- règlement communal du 27/03/02 sur les brocantes organisées par la Ville de Namur
- règlement communal du 17/10/13 "Occupation du domaine public"
- règlement communal du 17/10/13 "Redevances sur l'occupation du domaine public"

- règlement-redevance communal du 12/12/13 «Brocantes»
- règlement général de police
- schéma de structure communal
- autres règlements communaux
- loi du 03/04/1953 concernant les débits de boissons fermentées
- loi du 28/12/1983 sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses
- loi du 12/08/04 relative aux implantations commerciales. Suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, la matière relative aux implantations commerciales est régionalisée depuis le 1^{er} juillet 2014. La nouvelle réglementation régionale est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015 (décret du 05 février 2015 et ses arrêtés d'exécution)
- loi du 10/11/06 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services

4. **Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 522/124AU-48	Affaires économiques et commerce	72
DO 762/332T-02	Subside développement économique	110

5. **Rapport d'activités**

5.1. **Occupation commerciale du Domaine Public**

5.1.1. **Occupation du domaine public (terrasses, chevalets, étals, etc.)**

Toute occupation commerciale du domaine public requiert une autorisation préalable de l'Administration communale et est soumise au paiement d'une redevance.

Le Grand Namur est couvert par les agents recenseurs qui ont pour missions :

- la réalisation des enquêtes en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc
- le contrôle et le recensement de cette occupation
- l'établissement des droits de place (Règlement communal du 17/10/2013 - Redevances sur l'occupation du domaine public)

Répartition de l'occupation domaine public

	Centre-Ville	Périphérie	Total
Terrasses	154	66	220
Chevalets	226	28	254
Distributeurs	1	3	4
Etals	49	14	63

Droits de place

Description	Montant
Terrasses	122.549,28 €
Chevalets, étals, distributeurs	33.020,00 €
Terrasses exceptionnelles	5.147,00 €
Occupations commerciales diverses	9.528,00 €

Description	Montant
Evénements	26.750,00 €
Total	196.994,28 €

5.1.2. Marchés et brocantes hebdomadaires

Organisation des 8 marchés et des 2 brocantes hebdomadaires dans l'entité de Namur

Marchés		
Belgrade	Lundi	08h00 à 13h00
Salzinnes	Mardi	08h00 à 13h00
Flawinne	Mardi	14h00 à 18h30
Namur (Gare)	Mercredi	12h00 à 18h30
Boninne	Mercredi	14h00 à 19h00
Jambes	Jeudi	08h00 à 13h00
La Plante (bio, fermier et artisanal)	Vendredi	15h00 à 19h00
Namur	Samedi	08h00 à 13h00
Brocantes		
Namur (rue des Carmes)	Samedi	08h00 à 13h00
Jambes (quai de Meuse et boulevard de la Meuse)	Dimanche	6h00 à 13h00

5.1.3. Marchés exceptionnels

Organisation du traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et du marché aux chrysanthèmes, place de l'Ange et place de l'église à Flawinne.

5.1.4. Perception des droits de place

Perception des droits de place sur les marchés et brocantes ainsi que perception de la redevance pour raccordement à l'électricité

Droits de place

Description	Montant
Marchés organisés par la Ville	376.085,25 €
Marché horticole	705,00 €
Brocantes organisées par la Ville (Jambes, Carmes)	34.487,50 €
Autres brocantes	26.325,50 €
Total	437.603,25 €
Redevances raccordements électriques	21.510,00 €

5.1.5. Gestion administrative

- des dossiers relatifs aux ambulants (abonnements, liste d'attente, cessions d'emplacement, demandes de mutation, suspensions pour cause de maladie, application des sanctions réglementaires, ...)
- des dossiers relatifs aux brocanteurs professionnels (abonnés)

5.1.6. Brocante de Jambes

Modification des modalités des réservations et inscriptions préalables à la brocante de Jambes: par téléphone ou sur simple visite au bureau (à la Maison des Citoyens dès le 1^{er} octobre 2015), dès le jeudi 8h précédent l'événement. Lorsque le jeudi coïncide avec un jour férié, les réservations débutent le 1^{er} jour ouvrable qui précède.

5.1.7. Modifications / déplacements de marchés - brocante de Jambes

- marché de Jambes:
 - déplacements des ambulants des places de la Patinoire et de la Wallonie dans l'av. Bourgmestre Jean Materne à l'occasion de l'installation des forains pour les Festivités jamboises (Ascension et Pentecôte)
 - déplacement durant deux semaines des ambulants de la place de la Wallonie dans l'av. Bourgmestre Jean Materne en raison de l'installation du chapiteau du Rallye de Wallonie
 - adoption d'un nouveau plan d'implantation du marché et avancée de la liste d'attente (Collège communal du 13 février 2015).
- marché de Namur-gare:
 - changement de spécificité de 2 emplacements.
- marché de Namur:
 - report au printemps 2016 (envoi de préavis d'un an) du déplacement du pôle alimentaire en application de la décision du Collège communal du 17/04/14
 - adaptation des échoppes des fleuristes du 03 mai au 02 juin 2015 suite à l'installation d'une "Grand roue", place de l'Ange
 - adaptation des échoppes des fleuristes du 15 novembre 2015 au 08 janvier 2016 à l'occasion de l'installation de la patinoire des fêtes de fin d'année.
- brocante de Jambes:
 - du 03/03 au 31/10/2015 – aménagement d'un cheminement cyclo-piéton au boulevard de Meuse (Ravel):
 - perte de 99 emplacements (50 au quai de Meuse et 49 au boulevard de Meuse)
 - création de 42 emplacements, côté immeubles, au boulevard de Meuse pour compenser la perte

5.2. Evénements, vie économique et règlements économiques

5.2.1. Délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et des patentes (uniquement pour les débits fixes)

- autorisations d'ouverture de boissons fermentées couplées à la délivrance de la patente: 54 unités
- autorisations d'ouverture de boissons fermentées: /
- patentes: /

5.2.2. Délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca

- attestations de Licence C: 17 unités
- demandes de renseignements pour la Commission des Jeux de Hasard: 9 unités

5.2.3. Interface entre les commerçants et l'administration communale

- aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'Administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables (ex.: enseignes, permis d'urbanisme, taxes), redevances sur l'occupation du domaine public, dispositions en matière de propreté publique, etc.
- mise à jour continue du « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants » dont une partie est consacrée à l'« Horeca » (guide téléchargeable sur le site Internet www.ville.namur.be - « Démarches de A à Z » - « Commerçants » - « Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants »)
- relayer les problèmes de certains commerçants auprès du service compétent (ex. : mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc.)

5.2.4. Déroptions au repos hebdomadaire

Accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme « centres touristiques »: 15 dérogations accordées.

5.2.5. Dérogation aux heures de fermeture obligatoires

Pas de demande sollicitée.

5.2.6. Gestion de dossiers ponctuels liés au commerce

- collaboration au 5^{ème} « Marché horticole » (initiative des Ets Charve) qui s'est tenu le 12 avril 2015. Présence d'horticulteurs professionnels qui ont couvert l'esplanade du Grognon d'un tapis de fleurs et d'arbustes en tout genre
- organisation, à l'Espace Beffroi, en collaboration avec l'association de gestion centre-ville GAU Namur, de la 6^{ème} édition d'« ArtisaNAMUR », le rendez-vous des artisans d'art (du 1^{er} au 03 mai 2015). 18 artisans représentant différents métiers artistiques (aquarelles, bijoux, peluches, etc.) ont répondu à l'invitation
- réflexion sur l'harmonisation du mobilier de terrasse place Marché aux Légumes et acquisition de totems pour identifier les terrasses situées sur la partie centrale de la place, pour chaque établissement.
- collaboration à la 5^{ème} édition de la Bourse WinWin, le 19 novembre 2015, au Service public de Wallonie, Boulevard du Nord à Namur. La Bourse WinWin est une bourse d'échanges réservée aux entreprises, commerçants et associations namurois. L'objectif est de conclure des « deals » sans transfert d'argent. Cet événement permet de créer des contacts entre le monde de l'entreprise et du commerce et le monde associatif, il permet également de réunir de nombreux acteurs namurois et de mettre en place des collaborations originales et inattendues
- répartition du subside développement économique entre :
 - l'asbl Association des Commerçants de Namur pour promouvoir les ouvertures dominicales de décembre 2015 à janvier 2016 (Fêtes de fin d'année et soldes)
 - l'asbl GAU Namur pour soutenir les actions menées pour animer le centre-ville (pique-niques urbains, fête nationale, Saint-Nicolas, etc.) durant l'année 2015
 - l'asbl association des Commerçants et fêtes de Saint-Servais à titre d'intervention dans les frais liés à l'organisation de la braderie de juin
 - l'asbl Maga-Zinnes (association des commerçants de Salzinnes) pour les frais liés à la réalisation de décorations pour les fêtes de fin d'année à Salzinnes en 2015

5.2.7. Nouvelles actions

- dynamique urbaine: groupe de travail sur l'attractivité du centre-ville durant les grands chantiers (10 réunions en 2015)
deuxième Salon de l'Innovation (NINO) s'est tenu les 22 et 23 mars 2015 à l'UNamur en partenariat avec l'Université de Namur. La finalité du projet est de favoriser le développement économique de la Ville en insufflant l'envie d'entreprendre auprès d'un large public mais également de réunir un large panel d'acteurs économiques afin de faciliter de possibles partenariats.
- marché de Namur:
 - organisation d'une réunion du groupe de travail mis en place dans le cadre de la redynamisation du marché
- Sunday Shopday – ouverture dominicale des commerces: il s'agit d'une initiative nationale de Comeos (Fédération des commerces de détails) : soutien à l'action par l'organisation d'un rassemblement de food trucks, rue de Fer (dimanche 05 octobre) et la distribution de stickers représentant le logo de l'action aux commerces participants

5.2.8. Réunions avec les Associations de commerçants du Grand Namur

Le Grand Namur compte 4 associations de commerçants: Jambes, Namur, Saint-Servais et Salzinnes.

- organisation et suivi des réunions qui ont pour but d'avoir un dialogue permanent "Ville-Commerçants" (thèmes abordés : illuminations, propreté publique, fêtes de fin d'année, braderies, etc.)

5.2.9. Aide aux Associations de commerçants

Apporter une aide ponctuelle aux associations de commerçants qui en font la demande, notamment dans le cadre de la mise en place d'une animation particulière (ex. : affiches, courriers, ...). Cette aide s'est principalement traduite par la répartition du subside de développement économique (cfr point 5.2.6.).

5.2.10. Participation au « Comité Interne Mobilité » (Ville)

Dossiers liés à la Mobilité : 10 réunions

5.2.11. Collaboration Forem Conseil/Ville

Mise à jour, au sein de l'Espace Citoyens, du point d'affichage des offres d'emplois. Les affichettes reprenant les offres d'emplois sont envoyées quotidiennement par mail par le Forem. La gestion de cet espace d'affichage dénommé "Espace Emplois" est assurée par le service.

5.2.12. Collaboration avec l'asbl GAU (Groupement des Acteurs Urbains)

Aide dans différents projets menés à bien par l'asbl (ex. : outil de gestion, animations lors des Fêtes de fin d'année, etc.).

L'action de l'association de gestion centre-ville se concentre sur les trois missions suivantes:

Statistiques

- établir et actualiser un état des lieux du centre-ville (répartition des commerces par secteur d'activités, etc.)
- collecter des informations auprès des utilisateurs du centre-ville pour alimenter la réflexion des services communaux en charge de projets les concernant (relevé de stationnement et taux d'occupation, flux piétons, relevé cellules vides et contacts avec enseignes cherchant une surface sur le centre-ville)

Interface

Maintenir le contact avec les commerçants du centre.

Actions

- initier de nouvelles actions et soutenir celles-ci le temps nécessaire à leur mise en route (ex. : Espace Beffroi,...)
- perpétuer les actions déjà engagées ("Ville fleurie", 21 juillet)
- participation aux réunions du Conseil d'Administration (4 réunions) et de l'Assemblée générale (1 réunion)
- campagne de communication autour de l'application "Namur commerces" (base de données commerciales du centre-ville avec géolocalisation)

5.2.13. Accueil et gestion du travail de stagiaires

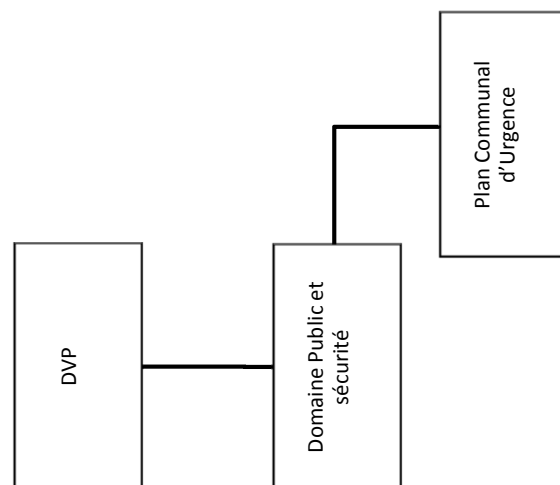
Encadrement de stagiaires, suivi du travail et participation à leur évaluation.

En 2015, le service a accueilli un étudiant de 6^{ème} secondaire pour un stage d'observation.

5.2.14. Gestion de dossiers économiques

- suivi du projet "Coworking Namur" et participation aux réunions (AG et CA) de l'ASBL Coworking
- renforcement du réseau de contacts privilégiés auprès des acteurs économiques (BEP, Job'in, UCM, CCIN, etc.)
- collaboration étroite avec le service Urbanisme pour la gestion des permis socio-économiques, remise d'un avis sur chaque demande: 6 dossiers instruits en 2015
- participation au groupe de travail pluridisciplinaire de l'Aménagement du Territoire pour les grands projets immobiliers, en ce qui concerne l'aspect "commerce"
- suivi du projet de centre commercial au cœur de ville "Côté Verre"
- présentation au Collège communal des projets d'implantation dans les parcs d'activité économique (P.A.E.), gérés par le BEP. Deux avis favorables de principe ont été accordés par le Collège communal, sans préjudice des permis nécessaires
- suivi du dossier "compteurs de flux piétons". Ces compteurs ont été achetés par l'asbl de gestion de centre-ville GAU Namur fin 2011. La Ville prend en charge les frais de maintenance et de transmission des données. Contact avec l'Association du management de centre-ville (AMCV) pour les aspects financiers, techniques (lors d'accidents, etc.) et chiffrés (analyse des données)
- note de politique de dynamisation du dimanche (Collège communal du 28/08/15)
- schéma d'attractivité commerciale de Jambes (appel d'offres, demande de subsides): projet non concrétisé suite à la non réception du subside sollicité

PLAN
D'URGENCE
COMMUNAL



1. Composition du service

- 1 fonctionnaire de la planification d'urgence
- 1 agent administratif

2. Missions permanentes

L'A.R. du 16 février 2006 relatif aux plans d'intervention et d'urgence et ses circulaires NPU1 à NPU4 ont défini le rôle et les responsabilités des communes en matière de planification d'urgence. En vertu de cette législation, chaque commune est chargée :

- d'installer une cellule de sécurité
- de désigner un fonctionnaire chargé de la planification d'urgence
- d'identifier et analyser les risques sur le territoire
- d'élaborer des plans d'urgence et d'intervention (général et particulier)
- d'organiser des exercices
- d'évaluer les risques et les situations d'urgence réelles
- de tirer les leçons par rapport aux plans d'urgence et d'intervention
- d'informer la population

La planification d'urgence est l'outil de gestion visant à permettre un engagement rapide de moyens de secours disponibles ainsi qu'à réaliser une coordination optimale de ces moyens.

2.1. Fonctionnement de la cellule sécurité

La cellule de Sécurité met à jour le plan général d'urgence lorsque cela s'avère nécessaire. Elle traite les plans particuliers d'urgence et d'intervention (ex : inondations, ...), dresse des plans d'action pour des risques spécifiques (ex. : pandémie grippale), remet un avis sur les événements à risque (Fêtes de Wallonie, ...).

Les membres permanents de cette cellule sont: le l'Echivine déléguée aux compétences mayorales (Président), le fonctionnaire chargé de la planification d'urgence et un représentant de chaque discipline (au besoin, d'autres experts en fonction de la situation d'urgence).

Les disciplines représentent un ensemble fonctionnel de missions effectuées par divers services d'intervention.

Les missions sont donc réparties en 5 disciplines:

Discipline 1: Pompiers	opérations de secours
Discipline 2: Médical	secours médicaux, sanitaires et psychosociaux
Discipline 3: Police	police du lieu de la situation d'urgence (ex. : évacuation des lieux)
Discipline 4: Logistique	appui logistique (coordination des services communaux)
Discipline 5: Information	communication à la presse, à la population

2.2. Profil et missions du Fonctionnaire chargé de la planification d'urgence

Le Fonctionnaire chargé de la planification d'urgence travaille sous l'autorité de l'Echevine déléguée aux compétences mayorales en raison de son rôle de soutien et de conseil auprès de cette autorité. Son profil doit répondre à des capacités de coordination, de communication et de direction évidentes.

Il est plus qu'un simple secrétaire pour la cellule de Sécurité (et du Comité de coordination pendant la situation d'urgence). Il est le point de contact communal pour la planification d'urgence et le véritable moteur de l'exercice des missions de planification d'urgence du Bourgmestre ou son Echevine déléguée aux compétences mayorales.

Sa tâche première est de coordonner tous les travaux relatifs aux plans d'urgence et de la cellule de Sécurité:

- mise en place et suivi de la cellule de Sécurité communale
- rédaction et suivi du Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI), des Plans particuliers ainsi que le suivi des Plans mono disciplinaires élaborés par les disciplines
- mise en place d'un local fonctionnel pour le Comité de coordination communal
- suivi et implémentation de la réglementation
- gestion préventive des événements à risque
- organisation et accompagnement des exercices
- (...)

3. Programmes de subsistance

- arrêté royal de 16 février 2006 relatif aux plans d'investissement et d'urgence et ses circulaires

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget Page
DO 131/124MS-48	Mesures de sécurité – hygiène	42

5. Rapport d'activités

- participation à des exercices extérieurs
- finalisation du plan "Fêtes de Wallonie" en lien avec la participation au groupe de travail "Terrorisme" de la cellule provinciale
- réalisation d'une cartographie avec l'aide du service Géographie urbaine en réponse aux besoins de la planification d'urgence (localisation des lieux d'accueil et d'hébergement, écoles, maisons de repos, délestage électricité, nombre de personnes dans un périmètre déterminé,...)
- visite du centre de secours 112 et réflexion sur la mise en place d'une plateforme multidisciplinaire
- participation au colloque de planu.be le 7 mars 2015
- participation aux différents workshops de Planicom à l'ULG
- participation de la D5 (communication) au Team D5 fédéral
- formation multidisciplinaire radios et schéma de communication
- participation future comme expert local à la mise à jour de l'AR de 2006 à la demande du Centre de crise fédéral
- réflexion multidisciplinaire sur la procédure événements et révision

Réunions de cellule de Sécurité	9
Réunions hors cellules de Sécurité	71
Événements soumis à la Cellule de sécurité	86
Exercice	0
Crises gérées	2